



CONSEIL MUNICIPAL DU 14 DÉCEMBRE 2019

PROCÈS-VERBAL



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2019

REÇU EN PRÉFECTURE
LE 27 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : **DEL20191214_01 - Appel nominal du 14 décembre 2019**

Émetteur : Pôle Moyens Internes

Service : Assemblées

Rapporteur : Monsieur BRUNEAU Alban

L'an deux mille dix neuf, le quatorze décembre à 10 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06/12/2019 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Étaient présents :

Madame ATINAULT Katia - Madame BEKHEDDA Aline - Monsieur BEUZELIN Olivier - Monsieur BRUNEAU Alban - Monsieur COLLET Marc - Madame DOUMBIA Marie-Claire - Madame DUBOC Catherine - Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur IMZI Ahcène - Madame LABBÉ Pascale - Monsieur LEGOUT Gérard - Madame LELLIG Béatrice - Madame NGUYEN Marie - Madame NORDET Catherine - Monsieur OTT Martial - Monsieur PELLETIER Cédric - Monsieur PIMOR Fabrice - Monsieur PITTE Charles - Monsieur ROLLAND Thierry

Absent(s) ayant donné pouvoir(s) :

Madame FOSSEY Christine pouvoir à Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GARCIA Michel pouvoir à Madame NGUYEN Marie - Madame HAUCHECORNE Sandra pouvoir à Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur LECOQ Jean-Paul pouvoir à Monsieur BRUNEAU Alban

Absent(s) excusé(s) :

Madame BEGIN BOIVIN Stéphanie - Madame FOISSEAU Andrée - Madame FONTAINE Sandrine - Madame GAFFÉ Marion - Madame RUSSO Julia

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.

Après avoir procédé à l'appel nominal, le quorum étant atteint, le Conseil Municipal peut valablement délibérer.

À Gonfreville l'Orcher le 14 décembre 2019 par Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Monsieur le Maire

Chers collègues je vous invite à rejoindre vos places. Je vous prie de m'excuser pour ce léger retard. Comme vous le savez certainement, l'usine TOTAL de Normandie fait face à un incendie, qui s'est déclaré ce matin à 4 h 10. Avec ma collègue Madame BEKHEDDA Aline, nous avons été rapidement informés et je me suis ensuite rendu sur place. L'incendie est sous contrôle et il n'y a aucune difficulté particulière, aucun blessé n'est à déplorer.

Les moyens internes déployés sur site par l'entreprise dans le cadre du POI (Plan d'Opération Interne) ont permis de maîtriser rapidement le foyer, sous la vigilance des officiers des sapeurs pompiers du SDIS (Service Départemental d'Incendie et de Secours) qui étaient présents s'il avait fallu intervenir.

Très vite les services de la DREAL (Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement de Normandie), de la Sous-Préfecture, toute la chaîne concernée par ce type d'événement, s'est mise en route.

Les informations relatives au sinistre ont été aussitôt diffusées via le dispositif ALLO INDUSTRIE, relayées sur la page Facebook municipale et par les médias, notamment France Bleu Normandie, station du service public.

Au regard de ces informations, de mes propres constatations et échanges sur site, avec notamment le représentant syndical du Comité Social Économique de l'entreprise (ex délégué du personnel) et en lien avec Madame la Sous-Préfète, en l'absence de tout danger il n'a pas été utile de recourir aux différents réseaux d'alerte.

Dans la période et dans l'actualité liée à LUBRIZOL, il peut y avoir des questionnements : pourquoi les sirènes ne se sont pas mises en route, etc... La situation ne le nécessitait effectivement pas. Il est cependant tout à fait normal que les personnes se posent des questions.

Me concernant, j'étais sur site, j'étais sous le panache de fumée et proche de l'incendie. Les fumées dégagées de cet incendie, composées de vapeur d'eau et par la combustion des hydrocarbures, étaient non toxiques pour la population, la faune, les sols et l'eau.

Des analyses ont été faites sur les installations d'AIR NORMAND, situées près de la station TOTAL, à côté du viaduc.

À ce stade, rien est à déclarer et la Sous-Préfète nous communiquera les résultats de manière publique dans les heures à venir. Les analyses vont se poursuivre afin de montrer qu'il n'y a aucun risque, c'est un principe de précaution. Avec les événements de la société LUBRIZOL, tout le monde se pose des questions et c'est bien naturel. Les services de l'État font le nécessaire pour apporter des éléments scientifiques. Néanmoins, comme tout incendie de cette nature, ce sinistre n'est pas jamais bon pour l'environnement et la cause doit rapidement être identifiée.

J'étais présent au sein de la cellule de crise avec tous les outils dont elle dispose, ceux-ci sont assez performants. Vous avez sûrement entendu un hélicoptère voler et je sais que la Sous-Préfète a parcouru la zone, par précaution.

Je tiens pour l'heure à saluer et à remercier les agents ainsi que les pompiers de l'entreprise TOTAL pour leur professionnalisme et leur engagement sans faille, tout comme la vigilance des autorités.

Les services de la DREAL, la Sous-Préfecture, la Gendarmerie, la police du GPMH (Grand Port Maritime du Havre), étaient tous en lien. Je salue également SYNERZIP qui a effectué le travail d'information auprès des autres usines de proximité, afin de les tenir informées de la situation.

J'ai vécu cet exercice, qui n'en est pas vraiment un ! Tout s'est déroulé correctement. C'est plutôt rassurant mais nous devons connaître les causes, les retours d'expérience, ce n'est malheureusement pas la première fois que la société TOTAL connaît un incendie. C'est une usine à risque et nous le savons.

Nous devons continuer à travailler, à investir et à former les personnels. Nous avons pu effectivement voir la réactivité des pompiers en interne, c'est hyper précieux. Les pompiers extérieurs n'ont même pas eu besoin d'intervenir, ils veillaient uniquement à ce que la société TOTAL effectue son travail correctement !

Je suivrai personnellement, comme je le fais du reste pour tout incident, les différentes enquêtes pour disposer des retours d'expérience. C'est ce que nous faisons dans le cadre des instances, notamment avec le comité de suivi de sites, accompagnés des organisations syndicales, des représentants des associations et des élus, qui y siègent. Nous reviendrons donc ultérieurement sur cet incident.

Bien évidemment, des enquêtes en interne et en externe vont avoir lieu, les services de police me l'ont confirmé, par rapport à cette situation.

J'ai entendu parler de joints qui auraient lâché. Il faut savoir que l'usine TOTAL a fait l'objet d'un arrêt conséquent ces derniers mois et qu'elle a redémarré en novembre dernier. Nous savons que les redémarrages d'usine se font toujours après une remise aux normes complète et que ce sont des périodes toujours un peu plus sensibles. Il y a effectivement un peu plus de risques à l'arrêt de l'usine ou à son redémarrage. Est-ce la cause de l'incendie ? Je n'en sais rien, c'est l'enquête qui viendra la déterminer.

Voici mes chers collègues, l'information que je voulais vous communiquer en préambule de ce Conseil Municipal, dédié aux finances et au budget de la collectivité. Nous communiquons également pour donner plus d'informations aux Gonfrevillais, c'est en cours. Certains journalistes essaient aussi de me joindre, mais je ne peux pas être partout à la fois ! Notre service communication gère actuellement les choses, avec Madame JOUVIN Axelle.

Les personnes ont besoin d'informations, ce qui est bien normal.

Je vais maintenant procéder à l'appel nominal de la séance de Conseil Municipal.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2019

REÇU EN PRÉFECTURE
LE 27 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : **DEL20191214_02 - Secrétaire de séance - Désignation**

Émetteur : Pôle Moyens Internes

Service : Assemblées

Rapporteur : Monsieur BRUNEAU Alban

L'an deux mille dix neuf, le quatorze décembre à 10 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06/12/2019 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Étaient présents :

Madame ATINAULT Katia - Madame BEKHEDDA Aline - Monsieur BEUZELIN Olivier - Monsieur BRUNEAU Alban - Monsieur COLLET Marc - Madame DOUMBIA Marie-Claire - Madame DUBOC Catherine - Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur IMZI Ahcène - Madame LABBÉ Pascale - Monsieur LEGOUT Gérard - Madame LELLIG Béatrice - Madame NGUYEN Marie - Madame NORDET Catherine - Monsieur OTT Martial - Monsieur PELLETIER Cédric - Monsieur PIMOR Fabrice - Monsieur PITTE Charles - Monsieur ROLLAND Thierry

Absent(s) ayant donné pouvoir(s) :

Madame FOSSEY Christine pouvoir à Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GARCIA Michel pouvoir à Madame NGUYEN Marie - Madame HAUCHECORNE Sandra pouvoir à Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur LECOQ Jean-Paul pouvoir à Monsieur BRUNEAU Alban

Absent(s) excusé(s) :

Madame BEGIN BOIVIN Stéphanie - Madame FOISSEAU Andrée - Madame FONTAINE Sandrine - Madame GAFFÉ Marion - Madame RUSSO Julia

EXPOSÉ

Le Conseil Municipal doit procéder à la désignation de son secrétaire de séance.

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment l'article L2121.15.

CONSIDÉRANT

- Qu'il convient au début de chacune de ses séances, que le Conseil Municipal nomme un ou plusieurs de ses membres pour remplir les fonctions de secrétaire.
- Qu'il est proposé au Conseil Municipal de procéder à cette nomination par un vote à main levée.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- De procéder par un vote à main levée.

NOMME

- Monsieur PITTE Charles pour exercer les fonctions de secrétaire de séance au cours de la présente séance.

VOTE : 0 abstention(s) - 0 contre

À Gonfreville l'Orcher le 14 décembre 2019 par Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Monsieur le Maire

Je vous propose notre benjamin Monsieur PITTE Charles comme secrétaire de séance. Y a-t-il d'autres candidats ? Non, je mets la délibération aux voix. Des avis contraires, des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie. Je passe la parole Monsieur GUÉRIN Marc.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2019

REÇU EN PRÉFECTURE
LE 27 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : **DEL20191214_03 - Vote des taux d'imposition 2020 – Budget principal**

Émetteur : Pôle Moyens Internes

Service : Finances

Rapporteur : Monsieur GUÉRIN Marc

L'an deux mille dix neuf, le quatorze décembre à 10 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06/12/2019 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Étaient présents :

Madame ATINAULT Katia - Madame BEKHEDDA Aline - Monsieur BEUZELIN Olivier - Monsieur BRUNEAU Alban - Monsieur COLLET Marc - Madame DOUMBIA Marie-Claire - Madame DUBOC Catherine - Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur IMZI Ahcène - Madame LABBÉ Pascale - Monsieur LEGOUT Gérard - Madame LELLIG Béatrice - Madame NGUYEN Marie - Madame NORDET Catherine - Monsieur OTT Martial - Monsieur PELLETIER Cédric - Monsieur PIMOR Fabrice - Monsieur PITTE Charles - Monsieur ROLLAND Thierry

Absent(s) ayant donné pouvoir(s) :

Madame FOSSEY Christine pouvoir à Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GARCIA Michel pouvoir à Madame NGUYEN Marie - Madame HAUCHECORNE Sandra pouvoir à Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur LECOQ Jean-Paul pouvoir à Monsieur BRUNEAU Alban

Absent(s) excusé(s) :

Madame BEGIN BOIVIN Stéphanie - Madame FOISSEAU Andrée - Madame FONTAINE Sandrine - Madame GAFFÉ Marion - Madame RUSSO Julia

Secrétaire de séance : Monsieur PITTE Charles

EXPOSÉ

Le budget primitif pour l'exercice 2020 du budget principal de la Ville de Gonfreville l'Orcher est soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la présente séance. En application des dispositions réglementaires, les collectivités territoriales et leurs groupements à fiscalité propre doivent en principe voter les taux des impositions

directes locales perçues à leur profit avant le 15 avril de chaque année. Ces décisions doivent être communiquées aux services fiscaux dans le même délai.

Néanmoins, le Projet de Loi de Finances 2020 prévoit, dans le cadre de la suppression de la taxe d'habitation sur les résidences principales et la réforme du financement des collectivités territoriales, que le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune en 2020 est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019. Le Conseil Municipal, perdant ainsi la faculté de voter le taux de la taxe d'habitation, doit uniquement se prononcer sur les taux de la taxe foncière sur les propriétés bâties et non bâties à appliquer en 2020.

Le Conseil Municipal est sollicité pour délibérer sur la fixation des taux d'imposition communaux déterminant ainsi le produit de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties inscrit au budget primitif 2020, et prend acte de la nouvelle mesure, prévue dans le Projet de Loi de Finances 2020, en matière de taux de la taxe d'habitation applicable pour l'exercice 2020.

Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Le Code Général des Impôts et notamment les articles 1379, 1407 et suivants et 1636 B sexies relatifs aux impôts locaux et au vote des taux d'imposition.
- Le Projet de Loi de Finances 2020.
- Le Débat d'Orientations Budgétaires du 4 novembre 2019.

CONSIDÉRANT

- Que la fixation des taux d'imposition des taxes fiscales directes est un élément permettant l'élaboration du budget primitif 2020.
- Que les bases prévisionnelles de la taxe d'habitation, de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties s'établissent ainsi :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2019 (État 1259 COM de 2019)	Bases d'imposition prévisionnelles 2020
Taxe d'habitation	8 305 000,00 €	8 305 000,00 €
Taxe foncière (bâti)	48 422 000,00 €	48 664 110,00 €
Taxe foncière (non bâti)	44 400,00 €	44 622,00 €

- Que le produit fiscal attendu en 2020 par la collectivité s'élève à 10 148 826,00 €.
- Que le Projet de Loi de Finances 2020 prévoit, en son article 5, que le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune en 2020 est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019.
- Que le Conseil Municipal ne doit plus se prononcer sur le taux de la taxe d'habitation.

- Qu'il est proposé pour l'exercice 2020 de maintenir les taux d'imposition 2019 de la taxe foncière sur les propriétés bâties et de la taxe foncière sur les propriétés non bâties :

	Taux adoptés en 2019	Taux proposés pour 2020	Taux imposé pour 2020 - PLF 2020
Taxe d'habitation	11,00 %	-	11,00 %
Taxe foncière (bâti)	18,95 %	18,95 %	-
Taxe foncière (non bâti)	30,09 %	30,09 %	-

- Le produit attendu pour l'année 2020 est estimé à :

	Bases d'imposition prévisionnelles 2020	Taux	Produits d'imposition prévisionnels 2020
Taxe d'habitation	8 305 000,00 €	11,00 %	913 550,00 €
Taxe foncière (bâti)	48 664 110,00 €	18,95 %	9 221 849,00 €
Taxe foncière (non bâti)	44 622,00 €	30,09 %	13 427,00 €
TOTAL			10 148 826,00 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

PREND ACTE

- Que le Projet de Loi de Finances 2020 prévoit que le taux de la taxe d'habitation appliqué sur le territoire de la commune en 2020 est égal au taux appliqué sur leur territoire en 2019.

ADOpte

- Les taux d'imposition pour l'exercice 2020 comme suit :

	2020
Taxe foncière (bâti)	18,95 %
Taxe foncière (non bâti)	30,09 %

PRÉCISE

- Que le produit fiscal prévisionnel attendu et inscrit au budget primitif 2020 s'élève à 10 148 826,00 €.

DIT

- Que la recette sera imputée au budget principal, Nature 73111 Fonction 01.

VOTE : 0 abstention(s) - 0 contre

À Gonfreville l'Orcher le 14 décembre 2019 par Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Monsieur le Maire

Avez-vous des remarques, des observations ? Il n'y a rien de nouveau, nous partons sur une nouvelle année avec les mêmes taux. Pourquoi ce choix ? Nous connaissons bien la situation financière et le pouvoir d'achat des Gonfrevillais, qui est malheureusement en berne depuis trop d'années. Nous ne souhaitons pas augmenter les impôts au niveau de la taxe foncière. Nous reviendrons après sur les différentes taxes. Je mets la délibération aux voix. Des avis contraires, des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie. Nous continuons avec Monsieur GUÉRIN Marc.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2019

REÇU EN PRÉFECTURE
LE 27 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : **DEL20191214_04 - Vote du budget primitif 2020 – Budget principal**

Émetteur : Pôle Moyens Internes

Service : Finances

Rapporteur : Monsieur GUÉRIN Marc

L'an deux mille dix neuf, le quatorze décembre à 10 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06/12/2019 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Étaient présents :

Madame ATINAULT Katia - Madame BEKHEDDA Aline - Monsieur BEUZELIN Olivier - Monsieur BRUNEAU Alban - Monsieur COLLET Marc - Madame DOUMBIA Marie-Claire - Madame DUBOC Catherine - Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur IMZI Ahcène - Madame LABBÉ Pascale - Monsieur LEGOUT Gérard - Madame LELLIG Béatrice - Madame NGUYEN Marie - Madame NORDET Catherine - Monsieur OTT Martial - Monsieur PELLETIER Cédric - Monsieur PIMOR Fabrice - Monsieur PITTE Charles - Monsieur ROLLAND Thierry

Absent(s) ayant donné pouvoir(s) :

Madame FOSSEY Christine pouvoir à Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GARCIA Michel pouvoir à Madame NGUYEN Marie - Madame HAUCHECORNE Sandra pouvoir à Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur LECOQ Jean-Paul pouvoir à Monsieur BRUNEAU Alban

Absent(s) excusé(s) :

Madame BEGIN BOIVIN Stéphanie - Madame FOISSEAU Andrée - Madame FONTAINE Sandrine - Madame GAFFÉ Marion - Madame RUSSO Julia

Secrétaire de séance : Monsieur PITTE Charles

EXPOSÉ

Le budget primitif pour l'exercice 2020 du budget principal de la Ville de Gonfreville l'Orcher, qui est soumis à votre approbation, est équilibré :

- En section de fonctionnement à 42 535 580,00 €
- En section d'investissement à 20 516 254,00 €
- L'autofinancement propre de l'exercice 2020 est de 4 277 457,00 €

La présentation de ce budget primitif fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil municipal du 4 novembre 2019.

Le Conseil Municipal est sollicité pour délibérer sur le vote du budget primitif 2020 du budget principal.

Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13.
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République.
- L'instruction budgétaire et comptable M14 applicable au budget principal.
- La délibération DEL20191104_06 du 4 novembre 2019 relative au Débat d'Orientations Budgétaires.

CONSIDÉRANT

- Le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget principal présenté par le Maire et Monsieur GUÉRIN Marc, 1^{er} adjoint au Maire délégué au Personnel communal, aux Finances et aux Marchés Publics, à la Sécurité publique, à la prévention de la délinquance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 tel que décrit dans le document annexé et conformément à l'équilibre ci-dessous :

- En section de fonctionnement à 42 535 580,00 €
- En section d'investissement à 20 516 254,00 €

PRÉCISE

- Que le budget primitif a été voté :

- Au niveau du chapitre et des opérations pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

VOTE : 2 abstention(s) - 0 contre

À Gonfreville l'Orcher le 14 décembre 2019 par Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Monsieur GUÉRIN Marc

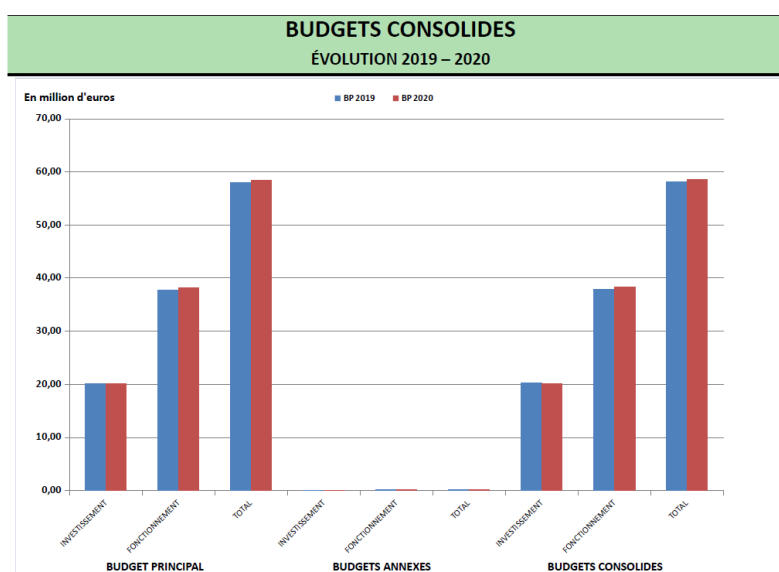
Le budget que nous devons voter ce soir possède des particularités et des caractéristiques. Nous allons d'ailleurs avoir l'occasion d'en rediscuter dans la présentation. Si certains d'entre vous rencontrent des difficultés à visionner la présentation sur l'écran, je pense notamment à Monsieur LEGOUT Gérard, qui se trouve à l'autre bout de la pièce, ma place est disponible, n'hésitez pas à vous déplacer.

Je vais présenter ce budget avec Monsieur MERCENNE Jérôme.

Monsieur MERCENNE Jérôme

Le budget primitif 2020 est voté sans la reprise des résultats de l'exercice 2019.

Je vais évoquer les grandes masses et les équilibres du budget primitif et ensuite Monsieur GUÉRIN Marc vous exposera les détails et les évolutions à l'intérieur de chacune de ces masses.



BUDGETS CONSOLIDES

SYNTHESE BUDGET PRINCIPAL ET BUDGETS ANNEXES

(en million d'euros)

BUDGET PRINCIPAL	BUDGETS ANNEXES	BUDGETS VILLE DE GONFREVILLE L'ORCHER
BP 2019 : 57,99 Prévisions 2020 : 58,35	BP 2019 : 0,19 Prévisions 2020 : 0,19	BP 2019 : 58,18 Prévisions 2020 : 58,54
+ 0,61 %	0,00 %	+ 0,61 %
dont	dont	dont
SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION D'INVESTISSEMENT
BP 2019 : 20,19 Prévisions 2020 : 20,10	BP 2019 : 0,06 Prévisions 2020 : 0,06	BP 2019 : 20,25 Prévisions 2020 : 20,16
- 0,42 %	0,00 %	- 0,42 %
et	et	et
SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT
BP 2019 : 37,80 Prévisions 2020 : 38,24	BP 2019 : 0,13 Prévisions 2020 : 0,13	BP 2019 : 37,93 Prévisions 2020 : 38,37
+ 1,17 %	0,00 %	+ 1,16 %

Ces chiffres correspondent au total des dépenses réelles budgétées
(hors mouvements d'ordre budgétaires)

La section de fonctionnement est en augmentation de près de 450 000,00 €, soit une évolution de 1,07 %, dans la globalité. La section d'investissement est en diminution de près de 80 000,00 €, soit une diminution de 0,38 %.

BUDGET PRINCIPAL - Équilibre BUDGÉTAIRE

DES SECTIONS D'INVESTISSEMENT ET DE FONCTIONNEMENT

BUDGET PRIMITIF 2019

BUDGET PRIMITIF 2020

INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Dépenses d'investissement 17,79 M€	Recettes d'investissement 15,91 M€	Dépenses de Fonctionnement 37,27 M€	Recettes de Fonctionnement 42,08 M€	Dépenses d'investissement 17,67 M€	Recettes d'investissement 15,82 M€	Dépenses de Fonctionnement 37,81 M€	Recettes de Fonctionnement 42,52 M€
Réserves 0,30 M€		Réserves 0,54 M€		Réserves 0,30 M€		Réserves 0,44 M€	
Op. patrimoniales 0,40 M€	Op. patrimoniales 0,40 M€			Op. patrimoniales 0,40 M€	Op. patrimoniales 0,40 M€		
Remboursement de la dette 2,10 M€	Autofinancement budgétaire 4,28 M€	Autofinancement budgétaire 4,28 M€	Amortissements 0,01 M€	Remboursement de la dette 2,13 M€	Autofinancement budgétaire 4,29 M€	Autofinancement budgétaire 4,29 M€	Amortissements 0,01 M€
Amortissements 0,01 M€				Amortissements 0,01 M€			
Total 20,60 M€	Total 20,60 M€	Total 42,09 M€	Total 42,09 M€	Total 20,52 M€	Total 20,52 M€	Total 42,54 M€	Total 42,54 M€

L'autofinancement dégagé de la section de fonctionnement s'élève à près de 4 290 000,00 €. Il doit entre autre obligatoirement financer :

- Le remboursement de la dette qui se situe dans la section d'investissement.
- Les réserves, c'est à dire les dépenses imprévues inscrites dans les dépenses d'investissement, à hauteur de 300 000,00 €.

Cet autofinancement doit également couvrir l'attribution de compensation. C'est une nouveauté, une nouvelle inscription que vous verrez au Conseil Municipal du 16 décembre. Elle est reprise pour le budget 2020, elle est due au transfert de charges avec la Communauté Urbaine.

Cette attribution de compensation est négative, elle constitue une dépense d'investissement et est inscrite à hauteur de 995 191,00 €. Lorsque nous additionnons les trois dépenses (995 191,00 €, 300 000,00 € et 2 130 000,00 € de remboursement de capital), les dépenses obligatoires s'élèvent à 3 400 000,00 € et sont couvertes par la capacité d'autofinancement de près de 4 290 000,00 €.

Le budget de Gonfreville l'Orcher est voté par chapitres pour chacune de ses sections, en recettes et en dépenses. Le niveau de vote de l'approche réglementaire est voté par la commune et nous allons commencer par les recettes de fonctionnement.

BUDGET PRINCIPAL - STRUCTURE GÉNÉRALE
RECETTES DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – RECETTES
(Hors mouvements d'ordre budgétaires)

Recettes - Chapitres réels	POUR VOTE				Evolution 2020 / 2019 en %
	BP 2019		BP 2020		
	Valeur absolue	Valeur relative	Valeur absolue	Valeur relative	
Attribution de compensation	24 970 072,00 €	59,34 %	23 958 576,00 €	56,34 %	- 4,05 %
Impôts et taxes	10 544 232,00 €	25,06 %	10 839 689,00 €	25,49 %	+ 2,80 %
Produits des services	3 100 808,00 €	7,37 %	3 354 202,00 €	7,89 %	+ 8,17 %
Dotations de solidarité communautaire	1 710 631,00 €	4,07 %	1 750 264,00 €	4,12 %	+ 2,32 %
Dotations et participations	677 328,00 €	1,61 %	616 251,00 €	1,45 %	- 9,02 %
Autres produits de gestion	666 830,00 €	1,58 %	625 260,00 €	1,47 %	- 6,23 %
Atténuation de charges	346 000,00 €	0,82 %	321 000,00 €	0,75 %	- 7,23 %
Produits exceptionnels	61 500,00 €	0,15 %	1 056 450,00 €	2,48 %	+ 1 617,80 %
Produits financiers	35,00 €	0,01 %	30,00 €	0,00 %	- 14,29 %
TOTAL DE LA SECTION	42 077 436,00 €	100,00 %	42 521 722,00 €	100,00 %	+ 1,06 %

La première ligne du tableau est l'ex taxe professionnelle, qui est aujourd'hui reversée par la Communauté Urbaine (CU). C'est un chapitre en diminution du fait des transferts de charges opérés dans le courant de l'exercice 2019. Il a été approuvé et constaté lors du Conseil Municipal du 23 septembre dernier. Il est à - 1 011 000,00 €.

Nous retrouvons aussi les impôts et taxes qui sont les produits de la fiscalité locale : la taxe d'habitation, le foncier bâti et le foncier non bâti, nous les verrons en détail un peu plus tard. Ce chapitre comporte également les autres taxes perçues par la commune :

la Taxe Locale sur l'Électricité, la Taxe Locale sur les Publicités Extérieures et quelques autres. Ce poste est en augmentation de 295 457,00 €. Même s'il n'y a pas d'évolution des taux, il y a une augmentation du produit fiscal car les bases augmentent sur le territoire de la commune.

Vous pouvez retrouver le détail des taxes sur les maquettes budgétaires qui ont été mises à votre disposition.

Concernant les produits des services, vous avez le montant qui est perçu par l'ensemble des services, notamment aux usagers : le produit de la restauration scolaire, des séjours du centre de loisirs mais également du reversement de la CU, au titre de la gestion du complexe G d'O. Ce poste est en augmentation de 253 000,00 € pour 2020.

Les dotations de solidarité communautaire : c'est un complément de versement de la part la CU, qui est dû notamment à un reversement des rôles supplémentaires pour moitié, perçu par la CU, qu'elle nous reverse à titre exceptionnel. Il y a effectivement aucune obligation en la matière pour la CU de nous la verser.

Les dotations et participations : il s'agit de dotations perçues par l'État mais également des autres agences étatiques, comme la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), pour la gestion du centre de loisirs et des autres séjours. Ce poste est en diminution pour 2020, à plus de - 61 000,00 €.

Les autres produits de gestion comportent les recettes issues des locations de salles et également les loyers perçus au titre des locaux commerciaux. Nous nous sommes ajustés par rapport au produit précédent, ce poste est en diminution de 41 000,00 €.

Les atténuations de charges sont également en diminution. Ce poste correspond au remboursement du personnel, au titre de notre assureur GRAS SAVOYE. Au regard du réalisé de 2019, l'exercice n'est certes pas terminé, mais nous avons diminué ce poste de près de 25 000,00 € par rapport aux années précédentes.

Les produits exceptionnels : comme son nom l'indique sont très exceptionnels et pour 2020, seule une recette exceptionnelle est inscrite. Vous verrez justement par la suite une dépense exceptionnelle, dans le cadre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) de la Zone Industrielle. Il est prévu de verser des indemnités d'éviction à certains gestionnaires d'entreprise, qui feront l'objet d'un financement de divers établissements, de divers organismes pour le même montant. Il y a effectivement une inscription d'un million d'euros sur ce poste, que nous retrouvons en dépenses et en recettes.

Les produits financiers sont issus de parts à la Caisse d'Épargne.

Les amortissements sont en augmentation, c'est un poste obligatoire. Il s'agit d'amortissements sur les subventions perçues pour des biens amortis.

En total général, nous retrouvons + 1,07 % de la section pour les recettes de fonctionnement. Nous la retrouverons pour les dépenses d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL - STRUCTURE GÉNÉRALE
DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT – DÉPENSES
(Hors mouvements d'ordre budgétaires)

Dépenses - Chapitres réels	POUR VOTE				Evolution 2020 / 2019 en %
	BP 2019		BP 2020		
	Valeur absolue	Valeur relative	Valeur absolue	Valeur relative	
Charges de personnel	19 620 170,00 €	51,90 %	20 159 107,00 €	52,71 %	+ 2,75 %
Activités des services	10 115 457,00 €	26,76 %	9 306 201,00 €	24,33 %	- 8,00 %
Autres charges de gestions	5 264 914,00 €	13,93 %	5 266 149,00 €	13,77 %	+ 0,02 %
Atténuation de produits	1 550 000,00 €	4,10 %	1 400 000,00 €	3,66 %	- 9,68 %
Charges financières	603 490,00 €	1,60 %	532 874,00 €	1,39 %	- 11,70 %
Dépenses imprévues	535 000,00 €	1,42 %	435 000,00 €	1,14 %	- 18,69 %
Charges exceptionnelles	114 713,00 €	0,30 %	1 144 934,00 €	2,99 %	+ 898,09 %
TOTAL DE LA SECTION	37 803 744,00 €	100,00 %	38 244 265,00 €	100,00 %	+ 1,17 %

Pour les dépenses de fonctionnement, nous avons les charges de personnel qui comprennent tous les traitements, y compris les cotisations patronales. Ce poste est en augmentation.

Les activités des services sont en diminution d'un peu plus de 800 000,00 €. C'est essentiellement dû aux transferts de charges entre la commune de Gonfreville l'Orcher et la CU. Approuvés au Conseil Municipal de septembre dernier, ils ont été repris pour le budget 2020.

Les autres charges de gestion : ce poste comporte la subvention au Centre Communal d'Action Sociale (CCAS), les subventions aux associations, la subvention au transport et la participation de la commune au budget du SIEHGO (Syndicat Intercommunal d'Équipement des villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher).

Nous retrouvons deux dépenses dans le poste des atténuations de produits, il s'agit de la contribution au redressement des finances publiques. Monsieur GUÉRIN Marc vous expliquera ce sujet. Il y a aussi le Fonds de Péréquation des Ressources Intercommunales et Communales, pour lequel la commune est contributrice, au titre de la péréquation horizontale et de la péréquation verticale.

Les charges financières sont en diminution, ce sont les intérêts de la dette, sur le stock de la dette en cours. Puisque la commune n'a pas réalisé, contractualisé d'emprunt depuis 2012, ce poste est en diminution.

Les charges exceptionnelles, comme je vous l'ai précisé tout à l'heure, sont en très forte augmentation, puisque nous retrouvons les indemnités d'éviction, évoquées précédemment.

Nous retrouvons maintenant les amortissements et le virement de section à 4 291 000,00 €, qui constitue la capacité d'autofinancement de la section de fonctionnement vers la section d'investissement.

BUDGET PRINCIPAL - STRUCTURE GÉNÉRALE
RECETTES D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT – RECETTES

(Hors mouvements d'ordre budgétaires)

Recettes - Chapitres réels	POUR VOTE				Evolution 2020 / 2019 en %
	BP 2019		BP 2020		
	Valeur absolue	Valeur relative	Valeur absolue	Valeur relative	
Emprunts et dettes	13 712 212,00 €	86,17 %	13 617 578,00 €	86,05 %	- 0,69 %
Dotations et fonds propres	1 100 000,00 €	6,91 %	1 250 000,00 €	7,90 %	+ 13,64 %
Subventions	697 753,00 €	4,38 %	554 361,00 €	3,50 %	- 20,55 %
Immobilisations	400 000,00 €	2,51 %	400 000,00 €	2,53 %	+ 0,00 %
Dépôts et cautionnements reçus	3 000,00 €	0,02 %	3 000,00 €	0,02 %	+ 0,00 %
TOTAL DE LA SECTION	15 912 965,00 €	100,00 %	15 824 939,00 €	100,00 %	- 0,55 %

Pour les recettes d'investissement, nous retrouvons l'emprunt qui est prévisionnellement inscrit, pour équilibrer la section d'investissement et financer en partie les dépenses d'investissement.

Les dotations et fonds propres comportent deux recettes, notamment le Fonds de Compensation de la Taxe sur la Valeur Ajoutée (TVA) – FCTVA inscrit à hauteur de 1 200 000,00 € et la taxe d'aménagement inscrite en prévision à hauteur 50 000,00 €. Ce poste est en augmentation pour 2020, uniquement au titre du FCTVA, calculé sur les dépenses d'investissement, réalisées en N-2. Pour 2020, le FCTVA sera calculé par rapport aux dépenses d'investissement de 2018.

Les subventions sont perçues par différents financeurs et notamment pour les opérations d'investissement en cours ou terminées. Nous pouvons effectivement percevoir des subventions pour des opérations après qu'elles soient terminées, sur un ou deux exercices suivants, le temps de régler les dernières situations et de pouvoir les justifier auprès de ces financeurs. Ce sont vraiment des subventions pour lesquelles une convention d'attribution a été signée. Il n'y a aucune inscription pour des opérations qui ne seraient pas commencées et pour lesquelles nous n'aurions pas eu d'attribution. Ce poste est en diminution de 143 000,00 € pour 2020.

Les immobilisations correspondent à la résorption des avances forfaitaires. Ce poste est inscrit en dépenses comme en recettes. Quand une opération commence, une société peut solliciter une avance de 5 % et la dépense de 400 000,00 € constitue cette part de 5 %. Nous inscrivons le même montant en recettes, puisque lorsque nous atteignons 65 % du montant du marché, nous récupérons cette avance. Cela constituera une recette d'investissement.

Les dépôts et cautionnements correspondent aux cautions des loyers, des locations de salles ou encore des locaux commerciaux. Nous inscrivons la somme en recettes et en dépenses.

Nous retrouvons aussi la capacité d'autofinancement qui est constatée prévisionnellement à hauteur de 4 290 000,00 €. Ce montant est constitué du virement de section des amortissements.

En opérations d'ordre, il y a également une somme inscrite à hauteur 400 000,00 €, que nous retrouverons en dépenses comme en recettes. Ce sont des opérations patrimoniales, des écritures comptables qui sont obligatoires lorsque nous commençons une opération et que nous réalisons des études. Ces études feront alors l'objet d'une réintégration dans un autre poste comptable, ce qui nécessite des inscriptions budgétaires. Vous verrez que nous retrouvons ce poste en recettes et dépenses d'investissement.

Sur le total des chapitres budgétaires, nous avons une diminution de 0,38 %.

BUDGET PRINCIPAL - STRUCTURE GENERALE					
DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
SECTION D'INVESTISSEMENT – DEPENSES					
<i>(Hors mouvements d'ordre budgétaires)</i>					
Dépenses - Chapitres réels	POUR VOTE				
	BP 2019		BP 2020		Evolution 2020 / 2019 en %
	Valeur absolue	Valeur relative	Valeur absolue	Valeur relative	
Dotations, fonds divers	3 600,00 €	0,02 %	0,00 €	0,00 %	Non significatif
Dépenses d'équipements	17 746 757,00 €	87,91 %	17 131 096,00 €	85,22 %	- 3,47 %
Remboursement d'emprunts	2 101 300,00 €	10,41 %	2 131 300,00 €	10,60 %	+ 1,43 %
Dépenses imprévues	300 000,00 €	1,49 %	300 000,00 €	1,49 %	+ 0,00 %
Op. pour compte de tiers	35 000,00 €	0,17 %	540 000,00 €	2,69 %	Non significatif
TOTAL DE LA SECTION	20 186 657,00 €	100,00 %	20 102 396,00 €	100,00 %	- 0,42 %

Pour les dépenses d'investissement, concernant les dotations et fonds divers, nous avons eu l'année dernière un reversement d'une partie de la Taxe d'Aménagement, suite à des modifications de permis de construire.

Les dépenses d'équipement sont en diminution de 1 600 000,00 €. Cette ligne comprend toutes les dépenses d'investissement, toutes les opérations en cours et tous les crédits budgétaires en provision d'acquisition de biens mobiliers (véhicules, matériels informatiques, matériels d'outillages). Elle comporte également la reconstruction de l'école Jacques Eberhard, les opérations au titre du quartier Teltow etc... Vous avez le détail dans les maquettes budgétaires.

L'attribution de compensation est issue du transfert de charges au titre des dépenses d'investissement, au profit de la CU, elle a un impact en section de fonctionnement mais également en section d'investissement. C'est un élément qui n'avait pas été budgétisé dès le budget primitif 2019 mais qui le sera, au titre d'une Décision Modificative, que vous retrouverez au Conseil Municipal du 16 décembre 2019. Nous devons tout de même en tenir compte dès maintenant pour le budget primitif 2020. Elle est inscrite à hauteur de 995 191,00 € et doit obligatoirement être financée par la capacité d'autofinancement.

Les remboursements d'emprunts sont en augmentation de 30 000,00 € sur le stock de la dette en cours.

Les opérations pour compte de tiers sont en augmentation. Pour 2020 il est prévu deux opérations à ce titre. Nous avons notamment l'opération pour l'abattage des Côtes Blanches et également des levées d'indice pour la Côte d'Orcher.

Nous retrouvons dans les dépenses d'ordre sur les lignes qui suivent, les opérations patrimoniales inscrites à hauteur de 400 000,00 € pour 2020, ainsi que les amortissements. Ces sommes sont identiques en recettes de fonctionnement.

Nous retrouvons une variation des dépenses d'investissement de - 0,38 %.

Nous passons désormais aux chiffres clés du budget primitif 2020.

Monsieur GUÉRIN Marc

C'est un schéma que nous retrouvons malheureusement depuis quelques années et qui fait mal au budget de la commune. C'est l'expression de cette douleur mais aussi du combat, mené par les Maires de France, afin de conserver leur pouvoir d'achat, qui frappe de manières diverses et variées, des plus petits villages jusqu'aux grandes communautés.

Nous voyons effectivement cette courbe stagner dans le cadre de cette contribution au redressement des finances publiques, autour d'environ un million d'euros. Tous les ans depuis 2013, nous sommes sur des exercices où il faut absolument tenir compte de cette ponction. Je parle d'un hold up sur les budgets communaux et intercommunaux, parce que les besoins en population sont toujours là et exprimés avec autant de force. La société se durcit et nous voyons que les villages, les villes et les Maires, les conseillers municipaux restent des élus de proximité qui sont toujours à l'écoute de ces besoins exprimés. Les réunions publiques, les visites de quartier sont aussi la traduction de l'expression de ces besoins, lorsque nous préparons le budget, que nous sommes sur des projets, que nous travaillons avec la population. Cela devient un exercice périlleux et si malheureusement cela devait se poursuivre, peut-être qu'il faudra amener les communes, les villages, les plus grandes villes, les communautés à des choix extrêmement difficiles.

Alors que nous savons où se trouve l'argent et je n'ouvre pas de débat nécessairement là-dessus car certains ont encore été pris la main dans le sac récemment sur des oublis de déclaration et qui font la morale aux autres... Cela m'exaspère un peu ! Excusez mon propos au moment où la réforme de la retraite bat son plein et qu'on nous fait la leçon aux nantis retraités. Cela fait un peu mal !

Ce n'est pas du pessimisme mais du réalisme. Vous avez en direct ce qui nous arrive ! C'est parfois compliqué de le comprendre, nous pouvons l'imaginer. Quand Monsieur LECOQ Jean-Paul, il y a plusieurs années, à la place de Monsieur BRUNEAU Alban, évoquait cette chute vertigineuse avec la nécessaire maîtrise de notre budget, il n'était pas forcément bien compris. C'est pourquoi nous avons souhaité illustrer de manière schématique la descente aux enfers.

Voilà ce que j'avais à dire sur cette Dotation Globale de Fonctionnement (DGF).

S'agissant des taux d'imposition, nous avons depuis 2017 ce souci permanent, comme Monsieur le Maire disait tout à l'heure, de maintenir, malgré tout et malgré l'effort, la contribution importante, le pouvoir d'achat des familles gonfrevillaises, de se dire qu'en maintenant les taux, c'est un pari sur l'avenir qui permet aux familles de moins contribuer. Nous appelons cela de la justice sociale. Le débat reste ouvert... Ce sont les choix que nos Maires ont toujours fait dans le temps.

Je repasse la parole à Monsieur MERCENNE Jérôme.

Monsieur MERCENNE Jérôme

Les compensations fiscales font l'objet tous les ans d'une mesure d'écèlement par l'État, au titre des péréquations verticales. Elles sont en diminution tous les ans, y compris prévisionnellement pour l'exercice 2020.

Il y a les compensations et les exonérations, mais également la dotation de compensation suite à la réforme de la taxe professionnelle. Elle avait été instituée lorsque la réforme avait été mise en place il y a quelques années. Elle s'élevait à 66 040,00 € et n'évoluait pas. Sur l'exercice 2019, elle a été constatée et diminuée. Elle avait d'abord fait l'objet d'une suppression par le Parlement et suite à un amendement, elle avait été réattribuée aux communes, pas à la même hauteur que les exercices précédents mais à hauteur de 42 000,00 € pour l'exercice 2019.

Pour l'exercice 2020, elle fera toujours l'objet d'un écèlement et d'un reversement au titre de péréquation verticale. Par conséquent, elle a été inscrite pour cet exercice à hauteur de 25 000,00 €.

Monsieur le Maire

Sur ce sujet, vous voyez bien que nous avons le débat sur la suppression de la taxe d'habitation, avec des paroles du Gouvernement, sur les compensations à l'euro près. Pourquoi les Maires sont méfiants, quand un Gouvernement ou un Président de la République, annonce qu'il compensera à l'euro près ? Regardez les mécanismes de compensation des taxes qui ont été auparavant supprimées aux communes. En effet, nous nous rendons compte qu'avec le temps ces compensations baissent. C'est une garantie quasi certaine car c'est l'histoire qui l'a nous démontrée ! Quand l'État retire la capacité des communes à gérer ces taxes et à fixer ces taux, au final même s'il garantit une compensation à l'euro près, nous savons bien que la compensation ne durera pas dans le temps et cela se manifestera par une baisse de pouvoir d'achat pour notre commune. Ce sujet a d'ailleurs fait l'objet de nombreuses critiques au Congrès des Maires.

Le Congrès des Maires c'était les Maires au cœur de la République, mais progressivement on leur retire leur moyen d'agir.

Monsieur GUÉRIN Marc

Pour faire une rapide parallèle et vous avez totalement raison Monsieur le Maire, nous voyons que le Président et le Gouvernement ne tiennent pas parole, dès le départ nous avons droit à des mensonges ! Cela fait peur quand nous parlons de cette fameuse réforme des retraites, où le Président dit qu'à un moment donné il regardera dans le temps... Les personnes qui se battent aujourd'hui ont entièrement raison de ne pas avoir confiance et d'être inquiètes pour l'avenir. Il en est ainsi sur l'ensemble des dispositifs d'État, où il y a un désengagement. C'est parfois à la marge, mais des marges plus des marges, cela fait derrière des sommes faramineuses...

S'agissant d'informations contextuelles et budgétaires, je vais prendre un peu de temps pour expliquer quelques pavés que nous allons mettre ici, concernant le projet de loi de finances 2020 et de la réforme de la taxe d'habitation.

La loi de finances pour 2018 avait instauré la suppression progressive de la taxe d'habitation pour 80 % des Français en 2020.

Le projet de loi de finances pour 2020 instaure un abattement progressif pour les 20 % des Français restants, au même rythme que celui adopté en 2018, à savoir, un abattement de 30 % en 2021, puis un abattement de 65 % en 2022 et une suppression totale en 2023.

Cette suppression progressive s'accompagne d'une réforme du financement des collectivités territoriales. En effet, comme vous avez pu le constater sur la délibération précédente, les communes n'auront plus la liberté de voter leur taux de taxe d'habitation à compter de 2020.

Pour compenser la suppression de la taxe d'habitation et donc la perte de cette recette, le projet de loi de finances 2020 prévoit le transfert de la part de la taxe foncière sur les propriétés bâties, actuellement perçue par les départements, aux communes à compter de 2021. C'est ce qui est communiqué, en espérant qu'il n'y aura pas de prélèvement au passage...

Pour le budget primitif 2020, le produit de la taxe d'habitation a été calculé en multipliant l'estimation des bases TH (Taxe d'Habitation) 2019 par le taux appliqué en 2019.

LES ORIENTATIONS BUDGÉTAIRES 2020

La municipalité a décidé d'élaborer le budget primitif 2020 avec deux contraintes.

La première contrainte est de maintenir une capacité d'autofinancement à l'identique de celle constatée au budget primitif 2019 qui s'élevait à 4 273 692,00 €. Pour 2020, la capacité d'autofinancement calculée au budget primitif est de 4 277 457,00 €.

Pour atteindre cet objectif et face à la diminution des recettes de gestion courante en section de fonctionnement, les dépenses de fonctionnement ont également été revues à la baisse dans les mêmes proportions.

La deuxième contrainte est de maintenir un recours prévisionnel à l'emprunt à l'identique de celui inscrit au budget primitif 2019 qui s'élevait à 13 712 212,00 €.

Pour 2020, le recours prévisionnel à l'emprunt est inscrit à hauteur de 13 617 578,00 €. Pour atteindre cet objectif, la municipalité a priorisé les investissements à inscrire au budget primitif 2020 et a reporté sur les années les investissements moins prioritaires.

L'IMPACT BUDGÉTAIRE DES TRANSFERTS DE CHARGES À LA COMMUNAUTÉ URBAINE

Le budget primitif 2020 tient compte des transferts de charges des compétences transférées, qui ont été actés courant 2019, à la COMMUNAUTÉ URBAINE LE HAVRE SEINE MÉTROPOLE. Ainsi, les dépenses et recettes liées à ces transferts n'ont pas été reprises dans les crédits budgétaires 2020. Pour rappel, les compétences transférées sont :

- Voirie : - 1 566 379,00 €
- Service Départemental d'Incendie et de Secours : - 465 590,00 €
- Réseaux de chaleur : + 18 279,00 €
- Concessions d'électricité et de gaz : + 7 003,00 €

Réparties ainsi :

- Section de fonctionnement : - 1 011 496,00 €
- Section d'investissement : - 995 191,00 €

ÉVOLUTION DES DÉPENSES DE PERSONNELS DE + 2,75 %

- Au titre du Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations : 169 000,00 €
- Poste de coordonnateur à la Cuisine centrale : 16 000,00 €
- Service des sports – Poste de direction + secrétariat : 58 000,00 €
- Pause méridienne – Augmentation du nombre d'heures pour 47 postes : 40 000,00 €
- Service jeunesse – Augmentation d'animateurs « Actions pour les jeunes » : 36 000,00 €
- Service jeunesse – Titulaires : 30 000,00 €
- Service culturel – Ludothèque – Conservation contrat apprentissage : 11 346,00 €
- Service culturel – Accueil CLEC et Danse : + 1 poste de remplacement : 27 000,00 €
- Service culturel – Maison du patrimoine et des cités provisoires : 55 000,00 €
- Régie technique – Réorganisation : 100 000,00 €

MAINTIEN DES SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT AUX ASSOCIATIONS

Les crédits pour les subventions aux associations sont inscrits à hauteur de 1 725 337,00 € au budget primitif 2020 contre 1 737 349,00 € en 2019. La subvention au Comité des Œuvres Sociales est calculée à 2 % de la masse salariale et s'élève à 229 710,00 € en 2020 contre 226 762,00 € en 2019 soit + 2 948,00 €. Au Budget Primitif 2019, les subventions aux associations sportives avaient été revalorisées de 1 % ce qui a représenté + 7 091,00 €. Pour 2020, aucune revalorisation n'a été pratiquée.

À noter que la subvention au Centre Communal d'Action Sociale a été augmentée de 458 097,00 €.

AUTRES ÉVOLUTIONS DES DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Le chapitre des charges à caractère général s'élève à 9 306 201,00 € pour 2020 contre 10 115 454,00 € en 2019 soit une diminution de - 8 %. Cette variation est, entre autre, la conséquence des transferts de charges des compétences précitées à la Communauté Urbaine. Les principaux postes liés aux transferts de charges sont :

- Entretien de la voirie : - 161 000,00 €
- Entretien des réseaux : - 187 750,00 €
- Fourniture d'énergie (électricité) : - 285 511,00 €

Les autres postes en diminution sont :

- Papier pour impression et les services : - 14 600,00 €
- Entretien des bâtiments : - 55 000,00 €
- Location mobilière : - 234 000,00 €
- Alimentation : + 73 000,00 €
- Taxe foncière : 20 000,00 €
- Entretien du matériel roulant : - 93 933,00 €
- Frais de télécommunication : - 76 000,00 €

C'est peut-être à la marge mais c'est aussi toutes ces petites économies que nous regardons, qui illustrent illustrer la manière dont nous avons travaillé.

La Contribution au Redressement des Finances Publiques est inscrite à hauteur de 925 000,00 €, soit 25 000,00 € en moins par rapport à 2019.

Le Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales est inscrite à hauteur de 475 000,00 €, soit 125 000,00 € en moins par rapport à l'année dernière.

S'agissant des dépenses conjoncturelles :

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES TECHNOLOGIQUES :

Au titre du Plan de Prévention des Risques Technologiques (PPRT) pour le « Volet économique », un crédit au titre des indemnités d'éviction a été inscrit à hauteur de 1 000 000,00 €, en section de fonctionnement « Charges exceptionnelles ». Cette dépense, étant prise en charge par divers financeurs, la même somme a été inscrite également dans la même section en « Produit exceptionnel ».

PLAN DE PRÉVENTION DES RISQUES NATURELS :

Au titre du Plan de Prévention des Risques Naturel (PPRN), un crédit a été inscrit à hauteur de 500 000,00 € pour l'élagage ou l'abattage des arbres situés au dans le secteur des Côtes Blanches représentant un risque pour les riverains.

Monsieur le Maire

C'est une opération liée au PPRN, qui a été élaborée et qui permet d'établir un diagnostic précis en façade de falaises, où la végétation évolue bien naturellement d'année en année. Il est donc nécessaire de s'assurer que cela ne présente aucun risque pour la population. Pour cela il faudra procéder à des élagages, à la coupe de certains arbres et au retrait de quelques végétations. Il faudra néanmoins être attentif à ne pas fragiliser ce qu'il y a en-dessous afin de ne faire courir aucun risque aux populations, notamment le risque éboulis de falaises. Nous devons effectuer ce travail tous les 10 ans.

Une fois que nous aurons défriché les espaces naturels, tout en les préservant, nous sécuriserons si nécessaire.

Monsieur GUÉRIN Marc

SANTÉ ET HANDICAP :

Au titre de la santé, les crédits relatifs au dispositif « Sport sur ordonnance » ont été inscrits à hauteur de 21 000,00 €. Pour rappel : ceux-ci étaient inscrits à hauteur de 5 500,00 € au budget primitif 2019.

Au titre du Handicap, les crédits pour la location d'un véhicule adapté PMR (Personnes à Mobilité Réduite) ont été inscrits à hauteur de 13 000,00 € pour l'année 2020.

ACQUISITIONS FONCIÈRES :

Les acquisitions foncières suivantes ont été inscrites :

- Acquisition du terrain Capron : 750 000,00 €
- Inscription « Veille foncière à Gournay-en-Caux » : 200 000,00 €
- Acquisition de deux propriétés au bas des falaises : 150 000,00 €
- Acquisition de la propriété Leray : 160 000,00 €
- Acquisition de la boulangerie à Gournay-en-Caux : 100 000,00 €

MAISON DU PATRIMOINE ET DES CITÉS PROVISOIRES :

Il s'agit d'une nouvelle enveloppe budgétaire « Maison du patrimoine » : 5 000,00 € (hors dépenses de personnel) dont 4 000,00 € en fonctionnement et 1 000,00 € en investissement.

SUBVENTIONS EXCEPTIONNELLES AUX ASSOCIATIONS :

- Subvention exceptionnelle à l'ESMGO FOOTBALL – 30^{ème} tournoi international U16 : 14 000,00 €.

RÉPARTITION DES DÉPENSES D'INVESTISSEMENT PAR SECTEUR

Il s'agit de la répartition des dépenses d'équipement par secteur à savoir :

Services généraux et administrations :

- Acquisitions et travaux sur divers bâtiments : 2 795 901,00 €
- Guichet unique : 127 000,00 €
- Bâtiment Ouest – Maison de la solidarité : 30 000,00 €
- Accessibilité – divers bâtiments : 200 000,00 €

Sécurité publique :

- Acquisitions et travaux : 207 800,00 €
- Abattage des arbres aux Côtes Blanches : 500 000,00 €

- Levées d'indice au Clos Molinons : 40 000,00 €

Enseignement :

- Acquisitions et travaux sur bâtiments : 440 807,00 €

- Rénovation de l'école Jacques Eberhard : 4 000 000,00 €

Culture :

- Acquisitions et travaux : 251 625,00 €

- Aménagement promenade Nelson Mandela : 125 000,00 €

- Aménagement du local tertiaire en école de musique : 865 900,00 €

Sports et jeunesse :

- Acquisitions et travaux sur divers bâtiments : 668 696,00 €

- Rénovation de la tribune Maurice Baquet : 435 000,00 €

- Déplacement du stand de tir : 30 000,00 €

- Rénovation du centre de loisirs : 100 000,00 €

Interventions sociales :

- Acquisitions et travaux sur divers bâtiments : 75 010,00 €

- Centre social – Étage : 30 000,00 €

Famille :

- Acquisitions : 500,00 €

Logements :

- Acquisitions et travaux : 242 000,00 €

- Construction Béguinage – Plaine de jeux : 30 000,00 €

Aménagement urbain :

- Acquisitions et travaux : 2 265 530,00 €

- Aménagement du quartier Henri Barbusse : 50 000,00 €

- Aménagement du quartier Pablo Picasso : 1 590 000,00 €

- Hameau de Gournay-en-Caux – Restructuration : 25 000,00 €

- Aménagement activité de maraîchage : 100 000,00 €

- Aménagement Notre Dame des Bois : 50 000,00 €

- Abords collectifs – Quartier de Teltow : 511 000,00 €
- Espace commercial – Quartier de Teltow : 135 000,00 €
- Aménagement du plateau de Béwilliers : 255 000,00 €

Monsieur GUÉRIN Marc

Dans ce programme d'investissement, vous avez les programmes pluriannuels avec les montants. Nous retrouvons tout ce que je viens de vous citer dans les documents que vous avez reçus.

Monsieur le Maire

Je pense que le Conseil Municipal est bien au fait de tous ces projets qui sont dans les tuyaux. Vous l'aurez bien compris, des sommes sont inscrites dans ces différents projets d'aménagements, dans les programmes pluriannuels. Certaines sommes correspondent à l'évolution du travail.

Quand nous annonçons que nous allons mettre 50 000,00 € pour les aménagements des quartiers extérieurs de Barbusse, cela ne coûtera finalement pas 50 000,00 €, mais beaucoup plus ! Cependant, nous avons prévu l'année prochaine de dépenser 50 000,00 € dans des études afin de faire avancer le projet.

Nous paierons également l'année prochaine les factures du chantier de l'école Jacques Eberhard qui vont tomber ! C'est pourquoi une somme est inscrite en face.

La facture de l'aménagement du quartier Pablo Picasso sera aussi à régler l'année prochaine, les travaux vont commencer en avril prochain.

Monsieur MERCENNE Jérôme

La situation de la dette de la commune :

Au 1^{er} janvier 2020, le capital restant dû s'élève à 14 553 000,00 € et l'indicateur, le taux d'endettement est en diminution puisque la commune n'a pas emprunté en 2019. Au 31 décembre 2019, elle se situe à 32,36 %, alors qu'au 31 décembre 2018, elle se situait à 37,42 %. Le ratio des communes, lui, de la même strate est très supérieur et se situe 78,70 %. Il s'agit d'un ratio de 2016. En effet, sur les sites de la Préfecture, nous n'avons pas d'autre ratio plus récent.

Pour rappel, le montant inscrit en emprunt sur l'exercice 2020, comme nous l'avons vu au travers des différentes diapositives précédentes, est de 13 617 578,00 €.

Le taux, l'indicateur qui permet de calculer la capacité de désendettement, est très regardé par la Chambre Régionale des Comptes, par les services de l'État et par le contrôle de légalité. À ce jour, pour 2019, c'est encore prévisionnel, mais pour 2018 il se situait à 1,8 an. La capacité de désendettement est calculée ainsi : nous prenons la capacité d'autofinancement, qui est générée par la section de fonctionnement (recettes réelles – dépenses réelles donnent une masse de crédit, qui doit financer l'investissement) et nous la rapportons au stock de dettes en cours, en remboursement du capital. Cela donne le ratio.

Si nous avons utilisé la capacité d'autofinancement pour rembourser l'intégralité des emprunts de la commune, en 2018 ce ratio se serait situé à à peine 2 ans. Pour 2019, l'exercice comptable n'est pas encore tout à fait terminé mais il est calculé aujourd'hui à un peu plus de 2 ans.

Pour 2020, le ratio est calculé en intégrant et en prenant en compte le stock d'emprunts en cours et l'inscription de l'emprunt, que je vous ai évoqué tout à l'heure, inscrit prévisionnellement sur le budget 2020.

Nous allons prendre la capacité d'autofinancement de 2020, qui se situait à 4 200 000,00 € et la rapporterons au stock d'emprunt en cours et au stock de l'emprunt prévisionnel sur 2020. Nous atteignons alors une capacité de désendettement de 6 ans. Sachant que le seuil critique pour les communes se situe entre 10 et 11 ans.

Monsieur le Maire

Par rapport à ce qui vient d'être dit sur les 6 ans. Il faut comprendre que l'année prochaine, quand nous élaborerons le budget de 2021, ce nombre d'années descendra certainement. Nous n'aurons bien évidemment pas dépensé tout ce qui était prévu, comme chaque année.

Merci Monsieur GUÉRIN Marc pour cette présentation. Merci Monsieur MERCENNE Jérôme. Avez-vous des remarques, des observations sur la présentation de ce budget primitif 2020 ?

Madame NORDET Catherine

Je vais m'abstenir, comme je fais à chaque présentation de budget primitif. Je remarque néanmoins malgré les baisses de recettes annoncées, que vous arrivez toujours à des budgets quasi similaires, voire même avec une petite augmentation.

Monsieur le Maire

C'est la façon dont vous le lisez !

Madame NORDET Catherine

Dans les résultats, nous arrivons toujours à avoir des budgets avec des dépenses similaires d'une année sur l'autre. C'est la seule remarque que je ferai par rapport à ce budget.

Monsieur le Maire

Nous avons eu des recettes exceptionnelles cette année, ce qui a permis de rester à flot. C'est l'exercice que nous avons à faire tous les ans, mais l'autofinancement s'est beaucoup dégradé, par rapport à nos investissements. Nous avons surtout reculé sur nos projets d'investissement. Nous n'avons pas un pouvoir d'achat en hausse !

Madame NORDET Catherine

Non en effet.

Monsieur le Maire

Je vais m'exprimer par la suite. L'exercice que l'on fait permet de maintenir notre qualité de vie à Gonfreville l'Orcher, avec des leviers, sans augmenter la taxe foncière, sans augmenter les tarifs dans les écoles mais cela n'est pas évident. Je pense notamment à l'autofinancement, où notre capacité d'investissement s'est vue réduite. Nous avons revu à la baisse certains projets, je ne reviens pas dessus.

Concernant l'école de musique, des travaux d'aménagement sont prévus. Il y a quelques années, nous parlions de création d'une nouvelle école de musique.

Il y a également des effets avec la Communauté Urbaine et les transferts de charges, où ce n'est pas très lisible.

Madame NORDET Catherine

Comme tout foyer, je prépare un budget et je prévois ce que je peux dépenser, par rapport à ce qui rentre. C'est ce qu'il faut faire.

Monsieur le Maire

Et c'est ce que nous faisons ! En bon père de famille ! Je voudrais cependant vous dire quelques mots.

Chers collègues,

Je l'ai déjà dit mais je le répète, merci à Monsieur GUÉRIN Marc et merci à Monsieur MERCENNE Jérôme.

Merci aussi aux collègues du service des finances et à la Direction Générale, pour nous avoir assistés dans la définition et l'écriture de ce budget 2020.

C'est toujours un travail complexe, surtout dans ces conditions financières, où il faut vraiment regarder ligne par ligne, pour pouvoir tenir les choses.

Et des remerciements adressés également à tous les agents de notre Collectivité, parce que le budget communal est l'affaire de tous. Et à travers la construction de ce budget dans les services, puis en réunions budgétaires avec les élus et la Direction Générale, tout le monde est impliqué.

Un gros travail donc, de plus en plus prenant d'ailleurs vu le contexte et les contraintes, qui débute au début de l'été pour s'achever en cette fin d'année.

Nous pouvons même parler de prouesse renouvelée chaque année, tellement ce travail comporte de difficultés et d'éléments contradictoires à gérer...

Ce qui vient rejoindre ce que je vous disais Madame NORDET Catherine.

Ces difficultés, que connaissons tous, mais que nous n'acceptons pas, nous ne nous résignons pas, ce sont :

- D'une part, les effets sociaux et économiques d'une crise du capitalisme mondialisé, née en 2008 et qui sévit toujours, 12 années plus tard. Ceux qui l'ont causée se sont

enrichis depuis. Tous les autres en payent chaque jour, d'une manière ou d'une autre, la facture.

Et les effets multiples de cette crise sont encore bien plus forts qu'ailleurs dans des communes comme les nôtres.

- D'autre part, la politique libérale mise en œuvre au sommet de l'État depuis Sarkozy, accentuée sous Hollande et accélérée sous Macron, qui cible délibérément, pour les affaiblir, les services publics et les collectivités locales.

Nous avons vu la courbe tout à l'heure, elle a commencé à évoluer en 2012, elle s'est stabilisée mais cela au fond du trou, à - 922 000,00 €. Nous sommes ici avec des agents communaux mais nous voyons bien dans la rue tous les services publics de la police, de la justice, en passant par les pompiers, les hospitaliers...

Enfin, plus précisément les communes et les Départements, car pour l'instant les intercommunalités et les régions sont épargnées par ces politiques de baisse de dotations.

Pour ne prendre que cet élément parmi d'autres, vous aurez noté pour 2020, la baisse prévisionnelle une nouvelle fois de nos dotations d'État à hauteur de - 9,02 % alors que l'inflation est quasi-nulle...

Quant aux contradictions, elles viennent s'imposer chaque année à nous. J'en cite certaines :

Comment répondre à des besoins de solidarité, en progression, avec des moyens budgétaires en baisse ?

Comment préserver nos services publics de proximité, alors que tout est fait, plus haut, pour les raréfier, les éloigner, les dématérialiser, les regrouper ?

Un exemple parmi tant d'autres ? La Poste : sans l'intervention de la Municipalité et ses financements, nous courrions le risque d'une nouvelle diminution des horaires d'ouverture du bureau, avec un jour hebdomadaire de fermeture, jusqu'au moment où l'on serait venu nous dire que la fréquentation en baisse impose un regroupement avec celui d'Harfleur.

Autre contradiction : comment permettre aux agents communaux d'améliorer leurs conditions de travail et de compenser la perte de pouvoir d'achat qu'ils subissent comme tous les fonctionnaires ?

Une perte de pouvoir d'achat depuis 10 ans en raison du gel de la valeur de leur point d'indice (tiens tiens un système par point, comme pour la retraite que l'on cherche à nous imposer), alors que tout est fait, là-haut, pour en réduire le nombre et précariser les emplois ?

Comment continuer à organiser les services rendus pour le compte de L'État (Carte Nationale d'Identité - CNI, État civil), avec une progression du nombre d'utilisateurs à servir, nous l'avons vu avec la délivrance des CNI, alors que l'État ne nous verse plus aucune Dotation Globale de Fonctionnement – DGF dont une partie de la vocation est censée contribuer à ces services régaliens ?

Cela a été compliqué pour la délivrance des CNI car il nous a fallu nous organiser et mettre les moyens, nous avons failli avoir des agents en souffrance, mais nous avons été réactifs avant d'être dans cette difficulté.

En 2012, cette DGF était de 1 300 000,00 €, aujourd'hui elle est de 0 € ! On nous prend de l'argent maintenant !

Et comme si tout cela ne suffisait pas, nous allons perdre un levier fiscal avec la suppression de la taxe d'habitation.

Après la suppression de la taxe professionnelle et désormais la taxe d'habitation, on vient nous ôter un à un les outils dont bénéficiaient les Conseils Municipaux pour exercer leur droit, pourtant constitutionnel, à administrer librement les collectivités locales.

À terme, nous ne toucherons que l'impôt foncier bâti et non bâti, où là nous pourrons mettre le curseur où bon nous semble, en fonction des besoins des collectivités.

En clair, nous disposons de moins en moins de pouvoir de décision pour fixer notre propre budget, en fonction de nos propres orientations, orientations pourtant validées démocratiquement par les citoyens lors des élections de 2014.

Cela fait dire chez certains Maires, ce n'est pas mon cas, qu'ils n'ont plus les moyens d'agir. Beaucoup d'entre eux se posent la question à quoi bon ? Ce n'est pas mon cas, je ne lâcherai pas et je me battraï jusqu'au bout ! C'est d'ailleurs ce que nous faisons aujourd'hui.

Il va nous rester, mais pour combien de temps encore, les deux taxes foncières dont les taux demeurent de notre responsabilité, la part de taxe foncière prélevée par les Départements étant promise aux communes pour compenser la perte de la taxe d'habitation.

Vous comprenez le mécanisme ? Les Départements seront compensés par une part de l'État, qui leur reversera une partie de la Taxe sur la Valeur Ajoutée – TVA. Nous allons vers une recentralisation du fonctionnement démocratique de notre pays, où c'est Paris, l'État, le Gouvernement qui fixera les règles du jeu en terme de recettes fiscales.

Et il nous reste les tarifs municipaux, sur lesquels nous pourrions agir, en augmentant par exemple les tarifs de cantine à 10,00 €, mais c'est inimaginable ! Connaissant le pouvoir d'achat des Gonfrevillais et des personnes en général, qui subissent le gel du point d'indice, où c'est l'encéphalogramme plat depuis des années, pour les travailleurs, les salariés ! Ces tarifs représentent moins de 8 % du budget et reposent entre autre sur le porte-monnaie des Gonfrevillais dont chacun aura mesuré qu'il n'en existe que peu de très garnis... En fait, ce n'est pas sur ces tarifs municipaux qu'on pourra gagner plus d'argent, enfin oui mais il faudrait passer les tarifs des cantines à 30,00 € et non pas à 10,00 €...

Cette perte d'autonomie des communes, c'est exactement le but recherché par les gouvernements libéraux. En faire de simples guichets, dociles, mais surtout plus des contre-pouvoirs démocratiques ou des laboratoires de projets. Ils essayent de nous mettre dans un carcan, afin que nous ne puissions plus agir ou résister.

On aligne par le bas, on aseptise, on est promis à faire de la gestion, de l'exécution des politiques décidées là-haut. Et surtout, plus de politique !

Vous allez être contentes mesdames de l'opposition, peut-être que cela vous convient... Je vous ai souvent entendu parler de ce point de vue-là.

Mais à l'arrivée où serait la démocratie ? Où serait la capacité des habitants à se faire entendre et à peser sur les décisions ? Où serait leur droit à choisir localement ? À créer des projets ? Où serait la différence entre une Municipalité et une autre ? Comme les décisions sont prises à Paris, tout le monde sera pareil !

Est-ce à dire que nous devrions nous résigner et subir ? Je pense que vous connaissez la réponse, que vous connaissez notre engagement, notre façon de faire...

Bien sûr que non ! Alors nous allons au charbon. Pour revendiquer et peser au sein de l'agglomération, pour que celle-ci demeure une communauté de communes et non une maxi commune, de projets et de solidarités intercommunales. C'est ce que nous faisons depuis la création de l'agglomération, de la CODAH – Communauté d'Agglomération Havraise, avec Monsieur LECOQ Jean-Paul et surtout pour qu'elle ne se transforme pas, comme c'est le cas souvent ailleurs, en aspirateur à communes.

Si l'on ne prend en compte que la Dotation de Solidarité Communautaire, vous constaterez son évolution prévisionnelle à + 2,32 % pour 2020. C'est l'action concrète du Maire de Gonfreville l'Orcher, avec d'autres, au sein de cette intercommunalité, pour qu'elle soit solidaire en direction des communes, afin que celles-ci aient un peu plus de financement pour mettre en place les projets décidés ici.

Nous allons au charbon pour aller mobiliser des financements auprès des collectivités partenaires, le Département notamment qui ne répond pas toujours mais qui nous accompagne tout de même fortement.

La reconstruction du collège qui va démarrer en étant une illustration concrète. Car il faut se souvenir que sa construction avait été portée par la Municipalité pour forcer la main, de l'État à l'époque, qui n'en voulait pas à Gonfreville l'Orcher.

À l'époque, quand Monsieur EBERHARD Jacques était Maire, il avait fait les choses afin que l'État décide de construire ce collège.

Nous allons au charbon pour inventer des solutions locales, le système G comme GO, pour contourner les carcans qui nous sont imposés et agir sur les recettes et sur les dépenses communales. Taxe sur les friches industrielles, que nous avons mises en place il y a quelques semaines, gestion raisonnée des espaces publics, amélioration de l'empreinte thermique de nos bâtiments...

Tout cela nous permet de faire des économies et donc moins de dépenses de fonctionnement.

Nous allons au charbon pour développer la Ville, c'est aussi une des réponses, d'élargir l'assiette, dans le respect de l'environnement et augmenter notre population. Nous l'avons démontré lors de notre Débat d'Orientations Budgétaires, la dynamique fiscale demeure indispensable pour pouvoir maintenir les quelques marges de manœuvre qu'il nous reste. Cette dynamique fiscale est estimée à + 2,8 % pour 2020.

Cela passe par le renforcement des activités économiques : commerces de proximité, ZAC de l'Estuaire, ZIP. Et cela passe par notre politique de l'habitat. Les nouveaux quartiers à créer.

Nous allons au charbon et nous misons, parce que nous y croyons, sur les services publics et leur capacité à faire mieux et moins cher que le secteur privé dans bien des domaines.

Une orientation forte de notre Municipalité qui est peu répandue, et qui consiste à internaliser, pour être plus clair, municipaliser comme l'État pourrait nationaliser, des prestations et des services.

Et bien sur, nous allons au charbon pour nous opposer aux politiques et logiques libérales du pouvoir actuel et de ses serviteurs, convaincus qu'elles finiront par être rejetées pour être remplacées par un projet de société humaniste et progressiste, où l'humain et l'écologie prendront une place axiale.

Nos collègues de l'opposition nous demandaient, avec une crédulité dont je ne sais pas si elle était volontaire ou non, mais en tout cas avec beaucoup de bon sens, lors du Débat d'Orientations Budgétaires du mois dernier, comment nous arrivions à maintenir un bon niveau de service et un budget en équilibre chaque année. Je rappelle que la loi impose l'équilibre du budget contrairement à celui de l'État.

Vous nous avez posé la même question aujourd'hui, alors que, chaque année, nous dénonçons les baisses de dotations et la progression de nos difficultés.

La réponse est apportée par ces quelques lignes, mais mieux encore par celles de notre budget.

Le niveau de service est maintenu à Gonfreville l'Orcher et c'est déjà beaucoup dans le contexte que nous affrontons, car ce niveau de service est volontairement et historiquement haut dans notre commune.

Ce niveau service concerne également celui de nos équipements publics dont nous devons assurer l'entretien et la rénovation.

Un haut niveau de solidarité préservé, d'année en année, non seulement en faveur des foyers les plus fragiles, mais plus généralement auprès de l'ensemble des habitants, notamment par la politique tarifaire que nous conduisons et qui soutient le pouvoir d'achat de tous les foyers, sans exception.

Ce niveau de solidarité s'exprimant aussi en faveur de la vie associative parce que pour la cohésion et le vivre ensemble, l'implication et la vitalité de nos associations sont indispensables à nos yeux.

Alors en effet, avec tout cela et surtout avec beaucoup de temps consacré à la meilleure gestion possible de nos ressources et à la maîtrise de nos dépenses, nous parvenons à vous présenter ce matin un budget qui répond aux orientations politiques que je viens de rappeler.

Mais la grande question est : pour combien de temps encore ?

Ce budget demeure comptablement dynamique puisque les dépenses sont en progression, très modeste de + 0,61 %, c'est-à-dire tout juste au dessus de l'inflation actuelle, mais il y a tout de même une progression.

Une évolution, modeste également de + 1,17 %, en fonctionnement et une baisse de 0,42 % en investissement, qui s'explique par la fin de mandat et donc la dernière partie du plan pluriannuel d'investissements 2014/2020.

Mais attention, ce budget comporte une recette exceptionnelle de près d'un million résultant du reversement opéré par HABITAT 76.

Nous en avons d'ailleurs parlé il y a quelques mois, lors de la présentation d'une Décision Modificative.

Nous constaterons aussi sur l'exercice 2019, la clôture de la ZAC du Chemin Vert.

Toutefois, on ne saurait faire reposer notre dynamique budgétaire uniquement sur des recettes exceptionnelles, même si celles-ci ne tombent pas du ciel puisqu'elles sont le fruit d'orientations ou de décisions municipales, de notre Municipalité comme des précédentes.

Je vous rappelle que la recette exceptionnelle d'HABITAT 76 fait suite à une décision relevée il y a 24 ans, par rapport à la politique de l'habitat HLM – Habitation à Loyer Modéré, sur notre commune.

Vous aurez noté également que les charges de personnel, terme d'ailleurs que je n'aime pas, les agents communaux n'étant pas une charge mais un investissement, sont en progression de 2,75 % en raison par exemple et pour l'exemple de la politique de municipalisation de prestations que je vous expliquais tout à l'heure. C'est un choix affirmé des agents publics.

Par les temps qui courent où l'État supprime des postes de travail, nous, nous en créons.

Un dernier mot pour souligner que si nous avons dû réduire de 100 000,00 € nos réserves pour dépenses imprévues, en revanche notre capacité d'autofinancement prévisionnelle a été volontairement préservée à 4,29 millions (4,28 au BP 2019). C'était un gros travail.

C'est important pour maintenir des finances saines et éviter des recours importants à l'emprunt. Sauf qu'il faut se souvenir que cet autofinancement annuel était, il n'y a pas si longtemps, de près de 7,5 millions...

Voilà un exemple concret de la fragilisation que nous subissons.

Un budget doit demeurer un exercice politique et ne jamais se limiter à un exercice comptable. C'est sur cette nécessité, mais aussi sur ce qui est devenu un défi, que repose en partie l'avenir des communes auxquelles les Français sont tellement attachés.

La commune, au cœur de la République !

Un dernier mot pour vous lire l'échange de courriers que je viens d'avoir avec le Préfet afin de lui demander des comptes. J'ai d'ailleurs eu le Sous-Préfet ce matin au téléphone pour d'autres raisons.

D'abord pour que vous soyez informés de cette démarche, mais aussi pour bien insister sur l'hypocrisie sur laquelle repose la communication gouvernementale qui prend vraiment les Français et ici les Gonfrevillais, pour des imbéciles...

En pleine mobilisation générale contre le projet de régression de notre système de retraite, l'enseignement des méthodes gouvernementales est toujours utile.

Puis, avec cette lecture, je vous propose d'ouvrir le débat avant de procéder au vote de ce budget 2020 qui sera le dernier de notre mandature.

Monsieur GUÉRIN Marc

Il y a beaucoup de journalistes, Monsieur le Maire, sur le parvis de la Mairie, avec un délai horaire de publication, d'information pour 12 h 00. Voulez-vous les rejoindre dès maintenant ?

Monsieur le Maire

Je m'excuse je dois m'absenter, je vous laisse terminer Monsieur GUÉRIN Marc sur le budget primitif 2020.

Monsieur GUÉRIN Marc

Je ne veux pas prendre votre place Monsieur le Maire !

Monsieur le Maire

Non, bien-sûr ! Les personnes ont besoin d'informations, je vous laisse la parole Monsieur GUÉRIN Marc. Voulez-vous bien porter à connaissance de nos collègues du Conseil Municipal, la lettre reçue par le Préfet, que je lui ai envoyé, concernant le redressement aux finances publiques.

Monsieur GUÉRIN Marc

Comme l'a suggéré Monsieur le Maire, j'assume la présidence en son absence à partir de 11 h 43. Sachez que le Maire reste le Maire en toute circonstance, n'ayez pas peur !

Je vous fais la lecture de la lettre de Monsieur le Préfet de Région Normandie, concernant la DGF, elle est datée du 12 novembre, sur la contribution au redressement des finances publiques pour l'exercice 2019 :

Je vous informe que conformément à l'arrêté ministériel du 9 octobre 2019, j'ai procédé au prélèvement de la somme de 922 467,00 €. En application des dispositions prévues à l'article L. 2334-7-3 du Code Général des Collectivités Territoriales, relatives au prélèvement sur fiscalité au titre de la contribution due au redressement des finances publiques. Ce prélèvement a été effectué de novembre à décembre 2019.

En application, des dispositions des articles R421-1 et R421-5 du code de justice administrative, la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux, devant le Tribunal Administratif, dans le délais de deux mois à compter de la réception de la présente notification.

Le Tribunal Administratif peut être saisi par l'application « telerecours citoyens » accessible sur le site www.telerecours.fr, par ailleurs un recours gracieux peut être

effectué dans un premier temps, auprès de mes services, qui restent à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Toutefois, ce recours administratif doit être présenté dans un délais de deux mois pour conserver la possibilité de saisir le cas échéant le Juge Administratif.

Pour le Préfet de la Seine-Maritime.

Monsieur Frédéric GRIMONPREZ.

Voici donc le courrier que Monsieur le Maire souhaitait porter à votre connaissance.

Monsieur le Maire

Nous allons maintenant procéder au vote du budget.

Y a-t-il des avis contraires sur ce vote du budget primitif 2020 ? Des abstentions ? Madame NORDET Catherine ainsi que le pouvoir de Madame LABBÉ Pascale. Je considère alors que c'est un vote majoritaire, avec deux abstentions. Je vous remercie. Nous allons donc poursuivre notre Conseil Municipal, il y a effectivement d'autres sujets à l'ordre du jour. La prochaine délibération concerne les subventions aux associations, de l'exercice 2020. C'est une délibération régulière qui intervient au moment où nous procédons au vote des budgets primitifs.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2019

REÇU EN PRÉFECTURE
LE 27 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : **DEL20191214_05 - Subventions aux associations – Exercice 2020**

Émetteur : Pôle Moyens Internes

Service : Finances

Rapporteur : Monsieur GUÉRIN Marc

L'an deux mille dix neuf, le quatorze décembre à 10 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06/12/2019 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Étaient présents :

Madame ATINAULT Katia - Madame BEKHEDDA Aline - Monsieur BEUZELIN Olivier - Monsieur BRUNEAU Alban - Monsieur COLLET Marc - Madame DOUMBIA Marie-Claire - Madame DUBOC Catherine - Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur IMZI Ahcène - Madame LABBÉ Pascale - Monsieur LEGOUT Gérard - Madame LELLIG Béatrice - Madame NGUYEN Marie - Madame NORDET Catherine - Monsieur OTT Martial - Monsieur PELLETIER Cédric - Monsieur PIMOR Fabrice - Monsieur PITTE Charles - Monsieur ROLLAND Thierry

Absent(s) ayant donné pouvoir(s) :

Madame FOSSEY Christine pouvoir à Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GARCIA Michel pouvoir à Madame NGUYEN Marie - Madame HAUCHECORNE Sandra pouvoir à Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur LECOQ Jean-Paul pouvoir à Monsieur BRUNEAU Alban

Absent(s) excusé(s) :

Madame BEGIN BOIVIN Stéphanie - Madame FOISSEAU Andrée - Madame FONTAINE Sandrine - Madame GAFFÉ Marion - Madame RUSSO Julia

Secrétaire de séance : Monsieur PITTE Charles

EXPOSÉ

Le budget primitif pour l'exercice 2020 du budget principal de la Ville de Gonfreville l'Orcher est soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors de la présente séance. Dans le cadre de sa politique de soutien à la vie associative, la Ville de Gonfreville l'Orcher attribue chaque année une ou plusieurs subventions aux associations.

Le Conseil Municipal est sollicité pour délibérer sur le montant des subventions attribuées aux associations pour l'exercice 2020.

Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.

- La loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations.

- Le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi précitée et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques.

CONSIDÉRANT

- L'intérêt public local que constitue l'activité des associations ci-dessous énumérées :

ARTICLE	OBJET	NOM DE L'ORGANISME BÉNÉFICIAIRE	BP 2020
	INVESTISSEMENT		
	-		
		TOTAL	,00 €
	FONCTIONNEMENT		
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION LOISIRS ŒUVRES SOCIALES EMPLOYÉS GO	229 710,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	AMBIANCE ACCORDÉON	107,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION LAÏQUE POUR L'ÉPANOUISSEMENT L'ADAPTATION L'INTÉGRATION DES HANDICAPÉS (ALPEAIH)	1 070,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	AAPPMA (Association Agréée pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique)	153,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ARTS PLASTIQUES POINTE DE CAUX (AAPPC)	200,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ARAC	110,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION VIE ET ESPOIR	77,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	AMICALE SOURDS ET MUETS	77,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION LOISIRS POUR PERSONNES ÂGÉES (ALPPA)	80,00 €

6574	Subv. de fonctionnement	ATOUS FAIRE	800,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	AGIES	409 393,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	AGIES – CONTRAT DE VILLE	2 771,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	BATTERIE FANFARE DE GONFREVILLE L'ORCHER / MONTIVILLIERS	1 500,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	COMITÉ DES FÊTES CENTRE	19 000,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	COMITÉ DE JUMELAGE	14 200,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	COOPÉRATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE JEAN JAURÈS	217,50 €
6574	Subv. de fonctionnement	COOPÉRATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE ARTHUR FLEURY	163,75 €
6574	Subv. de fonctionnement	COOPÉRATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE TURGAUVILLE	210,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	COOPÉRATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE MAYVILLE	187,50 €
6574	Subv. de fonctionnement	COOPÉRATIVE SCOLAIRE PRIMAIRE GOURNAY-EN-CAUX	90,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	COOPÉRATIVE SCOLAIRE MATERNELLE JEAN JAURÈS	145,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	COOPÉRATIVE SCOLAIRE MATERNELLE DE MAYVILLE	103,75 €
6574	Subv. de fonctionnement	COOPÉRATIVE SCOLAIRE MATERNELLE ARTHUR FLEURY	100,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	COOPÉRATIVE SCOLAIRE MATERNELLE DE GOURNAY-EN-CAUX	45,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	COOPÉRATIVE SCOLAIRE MATERNELLE TURGAUVILLE	115,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	FÉDÉRATION NATIONALE DES ASSOCIATIONS DE SOUS-OFFICIERS DE RÉSERVE	100,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	COLOMBES ET COULEURS	230,00 €
657362	Subv. de fonctionnement	CCAS (Centre Communal d'Action Sociale)	2 758 097,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ESMGO (Entente Sportive Municipale Gonfreville l'Orcher)	387 238,00 €

6574	Subv. événementielle pour l'open d'échecs	ESMGO (Entente Sportive Municipale Gonfreville l'Orcher) - Section échecs	2 700,00 €
6574	Subv. Événementielle open Benoit Thierry	ESMGO (Entente Sportive Municipale Gonfreville l'Orcher) - Section Karaté (FULL CONTACT)	2 610,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	FOYER SOCIO-ÉDUCATIF CES GUSTAVE COURBET	2 600,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION FRIT	1 500,00 €
6574	Subv. Exceptionnelle hébergement	ASSOCIATION FRIT	2 000,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	FNACA	1 200,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	FÉDÉRATION NATIONALE DES ACCIDENTÉS DU TRAVAIL ET HANDICAPÉS (FNATH)	100,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	GROUPE AMICAL DES DONNEURS DE SANG DU HAVRE	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	LIGUE DES DROITS DE L'HOMME	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	MINI BOLIDES DE GONFREVILLE L'ORCHER	152,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	OFFICE MUNICIPAL DES SPORTS (OMS)	13 130,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	PONEY CLUB	2 525,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION SECOURISTE FRANÇAIS CROIX BLANCHE DU HAVRE	100,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	SOLIDARITÉ SPORTIVE DE GOURNAY-EN-CAUX (Section Football)	34 478,00 €
6574	Subv Exceptionnelle Tournoi international benjamins JP Delaunay	SOLIDARITÉ SPORTIVE DE GOURNAY-EN-CAUX (Section Football)	4 200,00 €

6574	Subv événementielle échange Franco Allemand	SOLIDARITÉ SPORTIVE DE GOURNAY-EN-CAUX (Section Football)	3 800,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	SOLIDARITÉ SPORTIVE DE GOURNAY-EN-CAUX (Section Tir)	962,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	SOS AMITIÉ	77,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS	2 000,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	UNION LOCALE CGT DU HAVRE (Salon artistes ouvriers)	400,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	UNION NATIONALE DES RETRAITÉS ET PERSONNES ÂGÉES (UNRPA-UVF)	2 000,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	VIE LIBRE	77,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	JALMALV (Jusqu'À La Mort Accompagner La Vie)	200,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION FRANÇAISE DES SCLÉROSÉS EN PLAQUES	70,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION D'ÉCHANGES CULTURELS, SPORTIFS ET DE LOISIRS	160,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	VISITE DES MALADES DANS LES ÉTABLISSEMENTS HOSPITALIERS	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION FAMILIALE DU GRAND AIR (AFGA)	165,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	LES DOIGTS AGILES	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	NORMANDIE LORRAINE	412,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	AGLEC	82 017,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	BANQUE ALIMENTAIRE DE LA RÉGION HAVRAISE	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	LES JARDINS FLEURIS	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	DU GRAIN À DÉMOUDRE	62 000,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION PARTAGE - HORTITHÈQUE	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	SAPO (Société d'Aviculture de la Porte Océane)	100,00 €

6574	Subv. de fonctionnement	HANDISUP HAUTE-NORMANDIE	100,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	LA BOUSSOLE GONFREVILLAISE	1 546,00 €
6574	Subv exceptionnelle trail de la pointe de Caux	LA BOUSSOLE GONFREVILLAISE	1 300,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ALZHEIMER LE HAVRE	100,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	SOCIÉTÉ DES PÊCHEURS EN MER DE GONFREVILLE L'ORCHER	253,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ZOOM EN SEINE	200,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	VIVRE HEUREUX SANS ALCOOL	5 520,00 €
6474	Subv. de fonctionnement	AGCP - ASSOCIATION GONFREVILLAISE DES CITÉS PROVISOIRES	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	SOLIDARITÉ SONG TAABA BURKINA	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	JARDINS FAMILIAUX DES COTEAUX (JARDIN DE MAYVILLE)	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	LES MARCHEURS DU DIMANCHE	51,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	LES MOTS DANS SES YEUX	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION PIAN'PIANE	150,00 €
6574	Subv. exceptionnelle	ASSOCIATION PIAN'PIANE	2 000,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION QUARTIER RUE JACQUES DUCLOS	200,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION DOUBLE DUTCH AND STREET ARTS	6 666,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ARGONOTES	6 000,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	GONFREVILLE L'ORCHER SCRABBLE	303,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	MES ANNÉES DANSE	200,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION DU CLOS FLEURI ENTRAIDE ET PLAISIRS	150,00 €

6574	Subv. événementielle	ESPRIT DE JARDIN Plantes en fêtes	800,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	FODENO - PÔLE INSERTION PROFESSIONNELLE	27 600,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	FODENO - ATELIER PÉDAGOGIE PERSONNALISÉ	7 371,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	FODENO - DEV COMPÉTENCE NUMÉRIQUE	2 500,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	LES JARDINS DE LA CITÉ SCORIA	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	BOUCHONS 276	200,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	LE SOUFFLE DES MAMANS	1 950,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION DES JARDINS DE LA PISCINE	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	AGCN (Golf de Bevilliers)	152,00 €
6574	Subv. Except. Trophée de la ville	AGCN (Golf de Bevilliers)	1 700,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	DDEN	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ASSOCIATION D'ACTIVITÉS ET DE PARTAGE MAYVILLAISE	600,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ESMGO FOOTBALL	109 700,00 €
6574	Subv. événementielle tournoi de foot. -17ans	ESMGO FOOTBALL	29 800,00 €
6574	Subv. Exceptionnelle 30 ^{ème} tournoi international U16	ESMGO FOOTBALL	14 000,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	CLUB GONFREVILLE HANDBALL	157 560,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	LAPLISITOL 971	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	PEINTURE ET COMPAGNIE	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ADEVA 76	700,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	SYNDICAT CGT	580,00 €

6574	Subv. de fonctionnement	SYNDICAT UNSA	580,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	SYNDICAT CFDT	580,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	SYNDICAT CGT UFICT	580,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	D' MESURE	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	BOUQUINS D' ENFAIRE	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	FEMMES SOLIDAIRES	150,00 €
6574	Subv. de fonctionnement	ALCOOL ADDICTIONS ET TRAVAIL	77,00 €
6574	Subv. Exceptionnelle – Voyage de mémoire	BUCHENWALD DORA ET KOMMANDOS	700,00 €
6574	Subv de fonctionnement	POINT DE MIRE	150,00 €
6574	Subv de fonctionnement	LES P'TITS PAP'S	150,00 €
6574	Subv de fonctionnement	AVRE 76	150,00 €
6574	Subv de fonctionnement	ACCUEIL FAMILLES DES DÉTENUS	150,00 €
6574	Subv de fonctionnement	ASSOCIATION CLOWN'HOP	150,00 €
		TOTAL	4 434 094,50 €

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

- L'attribution d'une subvention aux associations conformément au tableau ci-dessus.

AUTORISE

- Monsieur le Maire à signer une convention définissant l'objet, le montant, et les conditions d'utilisation de la subvention avec l'association.

PRÉCISE

- Qu'une convention est obligatoire lorsque la subvention attribuée est supérieure à 23 000,00 €.

- Que la municipalité peut mettre à disposition du matériel à titre gratuit sous réserve de leur disponibilité.

- Qu'en cas de souhait municipal, une convention pourra être établie pour les subventions inférieures à 23 000,00 €.

NE PRENNENT PAS PART AU VOTE :

- **Madame BEKHEDDA Aline pour la subvention attribuée à :**

- **AGIES**

- **Monsieur COLLET Marc pour la subvention attribuée à :**

- **COMITÉ DE JUMELAGE ET D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX**
- **FODENO**

- **Madame DOUMBIA Marie-Claire pour les subventions attribuées à :**

- **AAPPC (Association des Arts Plastiques de la Pointe de Caux)**
- **ALPEAIH (Association Laïque Pour l'ÉPanouissement, l'Adaptation et l'Intégration des Handicapés)**
- **FODENO**
- **MES ANNÉES DANSE**

- **Madame DUBOC Catherine pour la subvention attribuée à :**

- **FODENO**

- Madame DUBOSQ Fabienne pour la subvention attribuée à :
 - COMITÉ DE JUMELAGE ET D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX
- Madame LELLIG Béatrice pour les subventions attribuées à :
 - COMITÉ DE JUMELAGE ET D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX
 - COMITÉ DES FÊTES CENTRE
- Monsieur GARCIA Michel pour la subvention attribuée à :
 - ESMGO FOOTBALL
- Monsieur GUÉRIN Marc pour la subvention attribuée à :
 - ESMGO
 - OMS (Office Municipal des Sports) de Gonfreville l'Orcher
- Monsieur LECOQ Jean-Paul pour les subventions attribuées à :
 - AGIES
 - FODENO
 - SECOURS POPULAIRE FRANÇAIS
- Monsieur LEGOUT Gérard pour les subventions attribuées à :
 - COMITÉ DES FÊTES CENTRE
 - FODENO
- Monsieur BEUZELIN Olivier pour la subvention
 - ESMGO FOOTBALL
- Monsieur PELLETIER Cédric pour les subventions attribuées à :
 - ALPEAIH (Association Laïque Pour l'Épanouissement, l'Adaptation et l'Intégration des Handicapés)
- Monsieur PIMOR Fabrice pour la subvention attribuée à :
 - DOUBLE DUTCH AND STREET ART

- Monsieur PITTE Charles pour la subvention attribuée à :

- COMITÉ DE JUMELAGE ET D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX
- AGCP (Association Gonfrevillaise des Cités Provisoires)
- ASSOCIATION DU QUARTIER RUE JACQUES DUCLOS
- LE SOUFFLE DES MAMANS

- Monsieur ROLLAND Thierry pour la subvention attribuée à :

- COMITÉ DE JUMELAGE ET D'ÉCHANGES INTERNATIONAUX
- FODENO
- OMS (Office Municipal des Sports) de Gonfreville l'Orcher

VOTE : 0 abstention(s) - 0 contre

À Gonfreville l'Orcher le 14 décembre 2019 par Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Monsieur GUÉRIN Marc

Vous avez pris connaissance des tableaux qui sont joints à cette délibération. Vous avez également la liste des personnes qui ne prennent pas part au vote, à la fin de la présente délibération.

Monsieur le Maire

Nous allons maintenant procéder au vote. Y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? La présente délibération a été votée à l'unanimité, je vous remercie. C'est important, je précisais dans mon intervention notre attachement à la vie associative, avec tout ce qu'elle peut apporter à notre commune et à ses habitants. Il est fondamental que nous puissions maintenir et toujours être aux côtés de ces associations.

Je vous propose de présenter la délibération suivante, je passe donc la parole à Monsieur GUÉRIN Marc.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2019

REÇU EN PRÉFECTURE
LE 27 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

**Objet : DEL20191214_06 - Subvention d'équilibre du budget principal
au budget annexe des transports - Exercice 2020 -
Versement - Autorisation**

Émetteur : Pôle Moyens Internes

Service : Finances

Rapporteur : Monsieur GUÉRIN Marc

L'an deux mille dix neuf, le quatorze décembre à 10 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06/12/2019 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Étaient présents :

Madame ATINAULT Katia - Madame BEKHEDDA Aline - Monsieur BEUZELIN Olivier - Monsieur BRUNEAU Alban - Monsieur COLLET Marc - Madame DOUMBIA Marie-Claire - Madame DUBOC Catherine - Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur IMZI Ahcène - Madame LABBÉ Pascale - Monsieur LEGOUT Gérard - Madame LELLIG Béatrice - Madame NGUYEN Marie - Madame NORDET Catherine - Monsieur OTT Martial - Monsieur PELLETIER Cédric - Monsieur PIMOR Fabrice - Monsieur PITTE Charles - Monsieur ROLLAND Thierry

Absent(s) ayant donné pouvoir(s) :

Madame FOSSEY Christine pouvoir à Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GARCIA Michel pouvoir à Madame NGUYEN Marie - Madame HAUCHECORNE Sandra pouvoir à Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur LECOQ Jean-Paul pouvoir à Monsieur BRUNEAU Alban

Absent(s) excusé(s) :

Madame BEGIN BOIVIN Stéphanie - Madame FOISSEAU Andrée - Madame FONTAINE Sandrine - Madame GAFFÉ Marion - Madame RUSSO Julia

Secrétaire de séance : Monsieur PITTE Charles

EXPOSÉ

Le budget primitif pour l'exercice 2020 du budget principal et de ses budgets annexes de la Ville de Gonfreville l'Orcher est soumis à l'approbation du Conseil Municipal lors

de la présente séance. Le budget annexe des transports est financé par une subvention d'équilibre versée par le budget principal.

Le Conseil Municipal est sollicité pour délibérer sur le montant de cette subvention d'équilibre pour l'exercice 2020.

Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-1 et L.2224-2.
- L'instruction codificatrice M14.
- Le budget primitif 2020.

CONSIDÉRANT

- Que la Ville de Gonfreville l'Orcher a décidé de mettre en place le transport des enfants des quartiers de Mayville et de la Côte d'Orcher vers le quartier du centre de Gonfreville l'Orcher, dont les dépenses sont rattachées à un budget annexe "Transports" spécifiquement scolaires.
- Que la Ville de Gonfreville l'Orcher met à disposition, gratuitement, deux cars avec chauffeurs pour effectuer ces transports scolaires.
- Que le budget annexe des transports ne dispose pas de recettes propres à son activité, et qu'il est nécessaire pour son équilibre de verser une subvention d'équilibre du budget principal à ce budget annexe à hauteur de 190 000,00 € pour l'exercice 2020.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

- Le versement d'une subvention d'équilibre, du budget principal au budget annexe des transports, à hauteur de 190 000,00 € pour l'exercice 2020.

DIT

- Que la dépense sera imputée au budget principal, Nature 657364 Fonction 252.

VOTE : 0 abstention(s) - 0 contre

À Gonfreville l'Orcher le 14 décembre 2019 par Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Monsieur le Maire

Avez-vous des questions ou des observations ? Non, je mets la délibération aux voix, des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, elle est adoptée à l'unanimité. Je vous remercie.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2019

REÇU EN PRÉFECTURE
LE 27 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : **DEL20191214_07 - Participation financière du budget principal au budget du Syndicat Intercommunal d'Équipement des villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher - SIEHGO - Exercice 2020 - Versement - Autorisation**

Émetteur : Pôle Moyens Internes

Service : Finances

Rapporteur : Monsieur BRUNEAU Alban

L'an deux mille dix neuf, le quatorze décembre à 10 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06/12/2019 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Étaient présents :

Madame ATINAULT Katia - Madame BEKHEDDA Aline - Monsieur BEUZELIN Olivier - Monsieur BRUNEAU Alban - Monsieur COLLET Marc - Madame DOUMBIA Marie-Claire - Madame DUBOC Catherine - Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur IMZI Ahcène - Madame LABBÉ Pascale - Monsieur LEGOUT Gérard - Madame LELLIG Béatrice - Madame NGUYEN Marie - Madame NORDET Catherine - Monsieur OTT Martial - Monsieur PELLETIER Cédric - Monsieur PIMOR Fabrice - Monsieur PITTE Charles - Monsieur ROLLAND Thierry

Absent(s) ayant donné pouvoir(s) :

Madame FOSSEY Christine pouvoir à Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GARCIA Michel pouvoir à Madame NGUYEN Marie - Madame HAUCHECORNE Sandra pouvoir à Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur LECOQ Jean-Paul pouvoir à Monsieur BRUNEAU Alban

Absent(s) excusé(s) :

Madame BEGIN BOIVIN Stéphanie - Madame FOISSEAU Andrée - Madame FONTAINE Sandrine - Madame GAFFÉ Marion - Madame RUSSO Julia

Secrétaire de séance : Monsieur PITTE Charles

EXPOSÉ

Les Conseils Municipaux des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher ont délibéré en février 1967 pour créer le Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et

de Gonfreville l'Orcher - SIEHGO. Ce syndicat n'a pas de fiscalité propre. Il est financé par une participation annuelle de ses communes membres.

Il est proposé d'approuver pour l'exercice 2020 une participation à hauteur de 342 362,36 €, à l'identique de celle versée pour l'exercice 2019.

Le Conseil Municipal est sollicité pour délibérer sur le montant de la participation de l'exercice 2020 à verser au SIEHGO.

Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Les statuts du syndicat.

CONSIDÉRANT

- Que le budget du SIEHGO est financé par le versement d'une participation des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher.
- Qu'il est proposé d'approuver pour l'exercice 2020 une participation à hauteur de 342 362,36 €, à l'identique de celle versée pour l'exercice 2019.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- De voter la participation financière de l'exercice 2020 au budget du Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher, sous la forme actuelle, à savoir une participation pour une somme de 342 362,36 €.

DIT

- Que la dépense sera imputée au budget principal, Nature 65548 Fonction 824.

VOTE : 0 abstention(s) - 0 contre

À Gonfreville l'Orcher le 14 décembre 2019 par Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Monsieur le Maire

Y a-t-il des questions, des observations ? Vous savez que nous avons l'habitude avec le Syndicat Intercommunal d'Équipement des Villes d'Harfleur et de Gonfreville l'Orcher – SIEHGO, de travailler les voiries, qui traversent nos deux communes, celles en limite de commune.

La compétence des voiries dépendant désormais de la Communauté Urbaine, nous avons donc revisité un peu le travail que nous pourrions accomplir entre nos deux

communes. Nous ne travaillerons plus sur les voiries mais plutôt sur les chemins, je pense notamment à la voie Romaine et tout ce que nous pourrions imaginer autour des quais entre Mayville et Harfleur. Nous allons sûrement travailler sur ces sujets à l'avenir.

Je mets la délibération aux voix, des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Je vous propose de présenter à la délibération suivante, je passe donc la parole à Monsieur GUÉRIN Marc.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2019

REÇU EN PRÉFECTURE
LE 27 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : **DEL20191214_08 - Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) - Vote et modification**

Émetteur : Pôle Moyens Internes

Service : Finances

Rapporteur : Monsieur GUÉRIN Marc

L'an deux mille dix neuf, le quatorze décembre à 10 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06/12/2019 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Étaient présents :

Madame ATINAULT Katia - Madame BEKHEDDA Aline - Monsieur BEUZELIN Olivier - Monsieur BRUNEAU Alban - Monsieur COLLET Marc - Madame DOUMBIA Marie-Claire - Madame DUBOC Catherine - Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur IMZI Ahcène - Madame LABBÉ Pascale - Monsieur LEGOUT Gérard - Madame LELLIG Béatrice - Madame NGUYEN Marie - Madame NORDET Catherine - Monsieur OTT Martial - Monsieur PELLETIER Cédric - Monsieur PIMOR Fabrice - Monsieur PITTE Charles - Monsieur ROLLAND Thierry

Absent(s) ayant donné pouvoir(s) :

Madame FOSSEY Christine pouvoir à Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GARCIA Michel pouvoir à Madame NGUYEN Marie - Madame HAUCHECORNE Sandra pouvoir à Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur LECOQ Jean-Paul pouvoir à Monsieur BRUNEAU Alban

Absent(s) excusé(s) :

Madame BEGIN BOIVIN Stéphanie - Madame FOISSEAU Andrée - Madame FONTAINE Sandrine - Madame GAFFÉ Marion - Madame RUSSO Julia

Secrétaire de séance : Monsieur PITTE Charles

EXPOSÉ

La procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) est une dérogation au principe de l'annualité budgétaire. Celle-ci vise à planifier la mise en œuvre d'investissements sur le plan financier mais aussi organisationnel et logistique, en respectant les règles d'engagement. Elle favorise la gestion pluriannuelle des

investissements et permet d'améliorer la visibilité financière des engagements financiers de la collectivité à moyen terme. Les Autorisations de Programme (AP) constituent la limite supérieure des dépenses qui peuvent être engagées pour le financement des investissements. Elles demeurent valables sans limitation de durée jusqu'à ce qu'il soit procédé à leur annulation. Elles peuvent être révisées chaque année. Les Crédits de Paiement (CP) constituent la limite supérieure des dépenses pouvant être mandatées durant l'exercice, pour la couverture des engagements contractés dans le cadre des autorisations de programme. Le budget de N ne tient compte que des CP de l'année.

Le Conseil Municipal est sollicité pour ouvrir et modifier les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) listés ci-après pour l'année 2020.

Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2311-3 et R.2311-9.
- Le code des juridictions financières et notamment l'article L263-8 partant sur les modalités de liquidation et de mandatement avant le vote du budget.
- Le décret 97-175 du 20 février 1997 relatif à la procédure des autorisations de programme et crédits de paiement.
- L'instruction codificatrice M14.
- Le budget primitif 2020.

CONSIDÉRANT

- Que la procédure des Autorisations de Programme et des Crédits de Paiement (AP/CP) permet à la commune de ne pas faire supporter à son budget l'intégralité d'une dépense pluriannuelle, mais seules les dépenses à régler au cours de l'exercice.
- Que les opérations pouvant faire l'objet d'une procédure d'AP/CP correspondent à des dépenses à caractère pluriannuel se rapportant à une immobilisation ou à un ensemble d'immobilisations déterminées, acquises ou réalisées par la commune ou à des subventions versées à des tiers.
- Que le suivi des AP/CP se fera par opérations budgétaires au sens de l'instruction budgétaire M14.
- Que la municipalité souhaite mettre en œuvre les Autorisations de Programme et les Crédits de Paiement suivants :

Libellé du programme	Montant de l'AP	Réalisé Antérieur à 2019	Montant des CP			
			2019	2020	2021	2022 et suivants
0101 – Rénovation de l'école Jacques Eberhard	11 000 000,00 €	3 750 213,51 €	3 000 000,00 €	4 000 000,00 €	249 786,49 €	
0103 – Collectif quartier H. Barbusse	3 260 000,00 €	255 565,20 €	100 000,00 €	50 000,00 €	2 854 434,80 €	
0106 – Aménagement du quartier Pablo Picasso	1 700 000,00 €	30 436,08 €	75 000,00 €	1 590 000,00 €	4 563,92 €	
0108 – Construction Béguinage – Plaine de jeux	180 000,00 €	0,00 €	150 000,00 €	30 000,00 €		
0109 – Hameau de Gournay-en-Caux – Restructuration	55 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	25 000,00 €		
0110 – Bâtiment Est – Extension et réhabilitation	20 000,00 €	0,00 €	20 000,00 €			
9013 – Voirie traversée de Gournay-en-Caux	4 500 000,00 €	4 463 882,94 €	36 117,06 €			
9015 - Quartier de Teltow / Abords	8 083 508,58 €	6 917 403,15 €	334 000,00 €	511 000,00 €	321 105,43 €	
9024 - Divers bâtiments / audit énergie	373 710,52 €	373 710,52 €				
9045 – Déplacement du stand de tir	1 400 000,00 €	21 508,80 €	50 000,00 €	30 000,00 €	1 200 000,00 €	98 491,20 €
9049 – Teltow – Pôle santé	2 228 226,22 €	2 220 038,91 €	8 187,31 €			
9052 - Quartier de Teltow / Pôle commercial	4 420 254,98 €	3 421 091,57 €	545 000,00 €	135 000,00 €	319 163,41 €	
9055 – Cuisine centrale	5 650 354,76 €	5 621 835,06 €	28 519,70 €			
9060 – Extension du centre social	890 000,00 €	7 056,47 €	90 000,00 €	30 000,00 €	762 943,53 €	
9067 – Rénovation de l'éclairage public	1 196 008,79 €	1 176 008,79 €	20 000,00 €			
9072 – Rénovation du gymnase de Gournay	1 100 000,00 €	1 848,00 €	0,00 €		1 098 152,00 €	
9073 – Rénovation et extension du gymnase A. Delaune	3 550 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €		1 000 000,00 €	2 500 000,00 €
9074 – Centre de loisirs - Centre d'hébergement / Rénovation	4 000 000,00 €	29 362,68 €	100 000,00 €	100 000,00 €	2 500 000,00 €	1 270 637,32 €
9078 – Divers voiries / accessibilité	99 992,46 €	49 992,46 €	50 000,00 €			
9080 - Divers bâtiments / accessibilité	4 005 000,00 €	58 420,43 €	337 241,90 €	200 000,00 €	3 409 337,67 €	

9081 – Aménagement du Plateau de Turgauville	400 000,00 €	0,00 €	190 000,00 €	0,00 €	210 000,00 €	
9082 – Aménagement du Plateau des Cambrettes	400 000,00 €	0,00 €	10 000,00 €	255 000,00 €	135 000,00 €	
1701 - Béwilliers - Activité maraîchage	410 000,00 €	0,00 €	240 000,00 €	100 000,00 €	70 000,00 €	
1702 - Effacement des réseaux ENEDIS	115 000,00 €	0,00 €	115 000,00 €			
1703 – Aménagement de la promenade N. Mandela	500 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	125 000,00 €	125 000,00 €	150 000,00 €
1704 - Jardins de la piscine	920 000,00 €	762 602,62 €	157 397,38 €			
1705 – Extension dortoir école L. Wallon	1 200 000,00 €	0,00 €	50 000,00 €		1 150 000,00 €	
1706 - Aménagement de l'espace tertiaire en école de musique	1 000 000,00 €	0,00 €	100 000,00 €	865 900,00 €	34 100,00 €	
1707 - Réaménagement de la médiathèque	280 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €		250 000,00 €	
1708 – Hôtel de Ville – Guichet unique	152 000,00 €	0,00 €	25 000,00 €	127 000,00 €		
1709 - Complexe M. Baquet - Rénovation de la tribune	3 600 000,00 €	7 200,00 €	164 000,00 €	435 000,00 €	2 993 800,00 €	
1710 - Programme voirie 2018 - Chemin du Chouquet	70 000,00 €	0,00 €	70 000,00 €			
1711 - Notre Dame des Bois - Réaménagement	630 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	50 000,00 €	550 000,00 €	
1712 – Bâtiment ouest – Maison de la solidarité	30 000,00 €	0,00 €	0,00 €	30 000,00 €		

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'ouvrir et modifier les Autorisations de Programme et Crédits de Paiement (AP/CP) telles qu'indiquées dans le tableau ci-dessus.

AUTORISE

- Le Maire à liquider et mandater les dépenses correspondantes aux Crédits de Paiement 2020 indiqués dans le tableau ci-dessus.

VOTE : 0 abstention(s) - 0 contre

À Gonfreville l'Orcher le 14 décembre 2019 par Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Monsieur GUÉRIN Marc

C'est une délibération récurrente. Il convient toujours de remettre des éléments de contexte sur ces Autorisations de Programme et de Crédits de Paiement - APCP.

Monsieur le Maire

Merci Monsieur GUÉRIN Marc. Y a-t-il des questions, des observations sur cette délibération que nous ajustons année après année ? Non, je mets la délibération aux voix, des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Je vous propose de passer au vote du budget primitif 2020 – Budget annexe des transports.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2019

REÇU EN PRÉFECTURE
LE 27 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : **DEL20191214_09 - Vote du budget primitif 2020 – Budget annexe des transports**

Émetteur : Pôle Moyens Internes

Service : Finances

Rapporteur : Monsieur GUÉRIN Marc

L'an deux mille dix neuf, le quatorze décembre à 10 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06/12/2019 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Étaient présents :

Madame ATINAULT Katia - Madame BEKHEDDA Aline - Monsieur BEUZELIN Olivier - Monsieur BRUNEAU Alban - Monsieur COLLET Marc - Madame DOUMBIA Marie-Claire - Madame DUBOC Catherine - Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur IMZI Ahcène - Madame LABBÉ Pascale - Monsieur LEGOUT Gérard - Madame LELLIG Béatrice - Madame NGUYEN Marie - Madame NORDET Catherine - Monsieur OTT Martial - Monsieur PELLETIER Cédric - Monsieur PIMOR Fabrice - Monsieur PITTE Charles - Monsieur ROLLAND Thierry

Absent(s) ayant donné pouvoir(s) :

Madame FOSSEY Christine pouvoir à Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GARCIA Michel pouvoir à Madame NGUYEN Marie - Madame HAUCHECORNE Sandra pouvoir à Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur LECOQ Jean-Paul pouvoir à Monsieur BRUNEAU Alban

Absent(s) excusé(s) :

Madame BEGIN BOIVIN Stéphanie - Madame FOISSEAU Andrée - Madame FONTAINE Sandrine - Madame GAFFÉ Marion - Madame RUSSO Julia

Secrétaire de séance : Monsieur PITTE Charles

EXPOSÉ

Le budget primitif pour l'exercice 2020 du budget annexe des transports de la Ville de Gonfreville l'Orcher, qui est soumis à votre approbation, est équilibré :

- En section de fonctionnement à 190 000,00 €
- En section d'investissement à 59 900,00 €

La présentation de ce budget primitif fait suite au Débat d'Orientations Budgétaires qui s'est régulièrement tenu lors de la séance du Conseil Municipal du 4 novembre 2019.

Le Conseil Municipal est sollicité pour délibérer sur le vote du budget primitif 2020 du budget annexe des transports.

Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment ses articles L. 1611-1 et suivants et L. 2311-1 à L. 2343-2.
- La loi d'orientation n° 92-125 du 6 février 1992 relative à l'organisation territoriale de la République et notamment ses articles 11 et 13.
- L'instruction budgétaire et comptable M43 applicable au budget annexe des transports.
- La délibération DEL-20191104_06 du 4 novembre 2019 relative au Débat d'Orientations Budgétaires.

CONSIDÉRANT

- Le projet de budget primitif de l'exercice 2020 du budget annexe des transports présenté par le Maire et Monsieur GUÉRIN Marc, 1^{er} adjoint au Maire délégué au Personnel communal, aux Finances et aux Marchés Publics, à la Sécurité publique, à la prévention de la délinquance.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE

- D'adopter le budget primitif pour l'exercice 2020 du budget annexe des transports tel que décrit dans le document annexé et conformément à l'équilibre ci-dessous :

- En section de fonctionnement à 190 000,00 €
- En section d'investissement à 59 900,00 €

PRÉCISE

- Que le budget primitif a été voté :

- Au niveau du chapitre et sans opération pour la section d'investissement
- Au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement

VOTE : 0 abstention(s) - 0 contre

À Gonfreville l'Orcher le 14 décembre 2019 par Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Monsieur GUÉRIN Marc

C'est le corollaire de notre budget primitif 2020 – Budget annexe des transports de la Ville.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS STRUCTURE GÉNÉRALE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

SECTION DE FONCTIONNEMENT

(Hors mouvements d'ordre budgétaires)

POUR VOTE					
Recettes - Chapitres réels	BP 2019		BP 2020		Evolution 2020 / 2019 en %
	Valeur absolue	Valeur relative	Valeur absolue	Valeur relative	
Subvention d'exploitation	190 000,00 €	100,00 %	190 000,00 €	100,00 %	+ 0,00 %
TOTAL DE LA SECTION	190 000,00 €	100,00 %	190 000,00 €	100,00 %	+ 0,00 %

POUR VOTE					
Dépenses - Chapitres réels	BP 2019		BP 2020		Evolution 2020 / 2019 en %
	Valeur absolue	Valeur relative	Valeur absolue	Valeur relative	
Charges de personnel	111 000,00 €	85,32 %	111 000,00 €	85,32 %	+ 0,00 %
Activités des services	19 100,00 €	14,68 %	19 100,00 €	14,68 %	+ 0,00 %
TOTAL DE LA SECTION	130 100,00 €	100,00 %	130 100,00 €	100,00 %	+ 0,00 %

Vous pouvez voir ce budget dans ses masses et que le montant de la subvention est identique à celui de l'année dernière. Il n'y a pas de changement par rapport au budget 2019.

BUDGET ANNEXE DES TRANSPORTS
STRUCTURE GÉNÉRALE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT

SECTION D'INVESTISSEMENT
 (Hors mouvements d'ordre budgétaires)

Recettes - Chapitres réels	POUR VOTE				Evolution 2020 / 2019 en %
	BP 2019		BP 2020		
	Valeur absolue	Valeur relative	Valeur absolue	Valeur relative	
Dotations, fonds divers	0,00 €	-	0,00 €	-	-
TOTAL DE LA SECTION	0,00 €	-	0,00 €	-	-

Dépenses - Chapitres réels	POUR VOTE				Evolution 2020 / 2019 en %
	BP 2019		BP 2020		
	Valeur absolue	Valeur relative	Valeur absolue	Valeur relative	
Dépenses d'équipement	59 900,00 €	100,00 %	59 900,00 €	100,00 %	+ 0,00 %
TOTAL DE LA SECTION	59 900,00 €	100,00 %	59 900,00 €	100,00 %	+ 0,00 %

Monsieur le Maire

C'est le même budget que l'an passé, nous continuons effectivement à transporter nos enfants, nos associations etc...

Certains collègues commencent à signer les documents, comme à chaque vote de budget.

Monsieur GUÉRIN Marc

Je l'aurais indiqué juste après Monsieur le Maire, car il faut procéder maintenant au vote.

Monsieur le Maire

Ne vous inquiétez pas il n'y a pas de problème de légalité là-dessus. N'hésitez pas à signer les documents les uns après les autres. Il nous reste cependant une délibération à présenter.

Je vais mettre maintenant cette délibération aux voix, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie. Nous terminons avec Monsieur GUÉRIN Marc.



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 14 DÉCEMBRE 2019

REÇU EN PRÉFECTURE
LE 27 DÉCEMBRE 2019

Nombre de conseillers en exercice : 29

Objet : DEL20191214_10 - Réciprocité des écritures comptables - Budget principal et budget annexe des transports - Exercice 2020 - Approbation

Émetteur : Pôle Moyens Internes

Service : Finances

Rapporteur : Monsieur GUÉRIN Marc

L'an deux mille dix neuf, le quatorze décembre à 10 h 00, le Conseil Municipal légalement convoqué le 06/12/2019 s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Étaient présents :

Madame ATINAULT Katia - Madame BEKHEDDA Aline - Monsieur BEUZELIN Olivier - Monsieur BRUNEAU Alban - Monsieur COLLET Marc - Madame DOUMBIA Marie-Claire - Madame DUBOC Catherine - Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur IMZI Ahcène - Madame LABBÉ Pascale - Monsieur LEGOUT Gérard - Madame LELLIG Béatrice - Madame NGUYEN Marie - Madame NORDET Catherine - Monsieur OTT Martial - Monsieur PELLETIER Cédric - Monsieur PIMOR Fabrice - Monsieur PITTE Charles - Monsieur ROLLAND Thierry

Absent(s) ayant donné pouvoir(s) :

Madame FOSSEY Christine pouvoir à Madame DUBOSQ Fabienne - Monsieur GARCIA Michel pouvoir à Madame NGUYEN Marie - Madame HAUCHECORNE Sandra pouvoir à Monsieur GUÉRIN Marc - Monsieur LECOQ Jean-Paul pouvoir à Monsieur BRUNEAU Alban

Absent(s) excusé(s) :

Madame BEGIN BOIVIN Stéphanie - Madame FOISSEAU Andrée - Madame FONTAINE Sandrine - Madame GAFFÉ Marion - Madame RUSSO Julia

Secrétaire de séance : Monsieur PITTE Charles

EXPOSÉ

La Ville de Gonfreville l'Orcher a décidé de mettre en place le transport des enfants des quartiers de Mayville et de la Côte d'Orcher vers le quartier du centre de Gonfreville l'Orcher, dont les dépenses sont rattachées à un budget annexe "Transports"

spécifiquement scolaires. Les agents intervenant dans l'activité transports scolaires sont des agents municipaux dont les traitements et charges sont supportés par le budget principal.

Une station service a été installée en 2008 sur le site des services techniques municipaux pour alimenter les véhicules ainsi que les cars municipaux. L'achat du carburant est supporté par le budget principal de la Ville. La prime d'assurance des deux cars est également mandatée sur le budget principal. Il est nécessaire de répercuter les dépenses de personnel, l'achat du carburant et la prime d'assurance sur le budget annexe des transports.

Le Conseil Municipal est sollicité pour approuver la réciprocité des écritures comptables entre le budget principal et le budget annexe des transports.

Si ce projet recueille votre accord, je vous propose d'adopter la délibération suivante :

VU

- Le Code Général des Collectivités Territoriales.
- Les instructions comptables M14 et M43 abrégé.
- Le budget primitif 2020 du budget principal.
- Le budget primitif 2020 du budget annexe des transports.

CONSIDÉRANT

- Que la Ville de Gonfreville l'Orcher a décidé de mettre en place le transport des enfants des quartiers de Mayville et de la Côte d'Orcher vers le quartier du centre de Gonfreville l'Orcher, dont les dépenses sont rattachées à un budget annexe "Transports" spécifiquement scolaire.
- Que les agents intervenant dans l'activité transports scolaires sont des agents municipaux dont les traitements et charges sont supportés par le budget principal.
- Qu'une station service a été installée en 2008 sur le site des services techniques municipaux pour alimenter les véhicules ainsi que les cars municipaux.
- Que l'achat du carburant est supporté par le budget principal.
- Que la prime d'assurance des deux cars est supportée par le budget principal.
- Qu'il est nécessaire de répercuter les dépenses de personnel, l'achat du carburant et la prime d'assurance sur le budget annexe des transports scolaires.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après en avoir délibéré,

APPROUVE

- Les écritures de réciprocité entre le budget principal et le budget annexe des transports concernant les frais de carburant, les dépenses de personnel, ainsi que la prime d'assurance des deux cars.

DÉCIDE

- Que le remboursement relatif aux salaires s'effectuera au vu d'un état dressé par le pôle « Moyens internes - Mission Ressources Humaines », contenant le nom des agents et leur remplaçant, la période, le montant des salaires et le pourcentage du temps employé à l'activité des transports scolaires.

- Que le remboursement relatif aux dépenses de carburant s'effectuera au vu d'un état dressé par le pôle « Développement urbain - Mission Garage » récapitulant les quantités de carburant délivrées aux cars municipaux.

- Que le remboursement de la prime d'assurance des deux cars s'effectuera selon le détail de la quittance, comportant l'ensemble des véhicules communaux, établie par l'attributaire du marché en cours.

- Que les écritures de réciprocité entre le budget principal et le budget annexe des transports s'effectueront au semestre.

DIT

- Que la dépense sera imputée au budget annexe des transports, Natures 621 et 628.

- Que la recette sera imputée au budget principal, Natures 70841 et 70872 Fonction 252.

VOTE : 0 abstention(s) - 0 contre

À Gonfreville l'Orcher le 14 décembre 2019 par Monsieur BRUNEAU Alban, Maire.

Monsieur le Maire

Avez-vous des observations ? Non je mets la délibération aux voix, y a-t-il des avis contraires ? Des abstentions ? Il n'y en a pas, je vous remercie.

Nous renouvelons nos remerciements par rapport à l'engagement, notamment de Monsieur MERCENNE Jérôme, avec des délais qui sont parfois comprimés et des aléas etc... C'est toujours un défi à relever ! Je le remercie chaleureusement en votre nom et il fera de même à tous les agents du service qui, ont largement contribué à la mise en œuvre, à la préparation de ce budget 2020.

L'ordre du jour de notre Conseil Municipal étant épuisé, je clos la séance à 11 h 59, je vous avais bien dit que nous allions terminer avant 12 h 00 !